

Bretagne, Ille-et-Vilaine, Cintré,
**Cintré, ZAC du moulin à vent,
tranche 2b**

sous la direction de

Audrey Le Merrer



Inrap Grand Ouest
Août 2021

Rapport de diagnostic
d'intervention

Bretagne, Ille-et-Vilaine, Cintré,
**Cintré, ZAC du moulin à
vent, tranche 2b**

Code INSEE
35080

Entité archéologique
OA 35 5942

Arrêté de prescription
2020-229

Opération archéologique
—

Code Inrap
D1.36180

sous la direction de
Audrey Le Merrer

par
Audrey Le Merrer

avec la collaboration de
Richard Delage
Olivier Maris-Roy

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

Août 2021

Sommaire

5 I. Données administratives, techniques et scientifiques

6	Fiche signalétique
7	Mots-clefs
8	Liste des intervenants
9	Notice scientifique
9	État du site
12	Arrêté de prescription
17	Projet scientifique d'intervention
20	Arrêté de désignation

23 II. Résultats

25 1. Le cadre de l'opération

25 1.1. Circonstances de l'intervention

25 1.2. Contexte de l'opération

25 1.2.1. Cadre topographique et géologique

27 1.2.2. Contexte archéologique

29 1.3. Stratégie et problématique de mises en œuvre

31 2. L'occupation archéologique

32 2.1. Les vestiges d'une occupation protohistorique

36 2.2. Des vestiges du Moyen Âge

43 2.3. Les vestiges modernes et contemporains

44 2.4. Les vestiges non datés

46 3. L'étude documentaire (O. Maris-Roy, Inrap)

62 4. Le mobilier archéologique (R. Delage, Inrap)

66 5. Conclusion

68 6. Sources, bibliographie et webographie

70 Liste des figures

75 III. Inventaires

74	Inventaire des structures
77	Inventaire du mobilier
77	Inventaire des minutes
78	Inventaire des photographies



I. Données administratives, techniques et scientifiques

Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Ille-et-Vilaine (35)

Commune
Cintré

Adresse ou lieu-dit
ZAC du moulin à vent, tranche 2b

Codes

Code INSEE
35080

Numéro d'opération archéologique
OA 35 5942

Numéro de l'entité archéologique
-

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence <<Système de géoréférencement>>

x : 1 338 000

y : 7 223 100

z : entre 29,9 et 35,8 m NGF

Références cadastrales

Commune
Cintré

Année
-

Section(s)
B

Parcelle(s)
327, 365, 1061, 1060, 370, 371

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Non communiqué

Propriétaire du terrain

Territoires et Développement
1 rue Geneviève de Gaulle-
AnthoniozCS 50726
35207 Rennes Cedex 2

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2020-329 en date du 10 novembre
2020

Numéro de l'arrêté de désignation du
responsable :
2021-172 en date du 13 avril
2021

Numéro de l'arrêté de désignation du
responsable modifié :
2021-227

en date du 18 mai 2021

Numéro de référence Inrap :
D136180

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Territoires et Développement
1 rue Geneviève de
Gaulle-Anthonioz
CS 50726
35207 Rennes Cedex 2

Nature de l'aménagement

Lotissement

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Audrey Le Merrer

Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest
37, rue du Bignon
35 577 Cesson-Sévigné cedex
grand-ouest@inrap.fr
Tél : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50 coordination

Dates d'intervention sur le terrain

Préparation
28 mai 2021

Fouille
du 31 mai au 04 juin 2021

Post-fouille
Juin 2021

Données quantitative de l'opération

Surface ouverte
3133,91 m²

% de la surface sondée
11,17%

Profondeur des tranchées (hors sondages profonds et fouilles des structures)

minimum : 0,40 m

maximum : 1,10 m

moyenne : 0,65 m

Composition du rapport

Nombre de Tome
1

Nombre de volumes
1

Nombre de pages
80 pages

Nombre de figures
33

Mots-clefs

Chronologie

- Paléolithique**
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Épipaléolithique et Mésolithique
- Néolithique**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
 - Final
 - Chalcolithique
- Âge du Bronze**
 - Ancien
 - Moyen
 - Final
- Âge du Fer**
 - Hallstatt (premier âge du Fer)
 - La Tène (second âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire
 - Bas-Empire
- Époque médiévale**
 - Haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - Bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
 - Ère industrielle
 - Première Guerre mondiale
 - Seconde Guerre mondiale

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Four
- Fosse
- Fossé
- Trou de poteau
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat alimentaire
- Argile : atelier
- Atelier métallurgique
- Artisanat
- Habitat
- Puits
- Extraction
- Paléosol
- Parcellaire

Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Tuiles, fragment de marbre

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- Analyse de la céramique
- Analyse de métaux
- Acquisition des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
- autre

Liste des intervenants

Intervenants scientifiques

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Ménez, SRA	Conservateur Régional de l'Archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Paul-André Besombes, SRA	Chargé(e) de mission	Prescription et contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Suivi scientifique et technique
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du Dast	Suivi scientifique et technique
Audrey Le Merrer, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Responsable scientifique
Liliane Tarrou, Inrap	Responsable de recherche archéologique (RRA) catégorie 3	Responsable scientifique de l'opération

Intervenants administratifs

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Ménez, SRA	Conservateur Régional de l'Archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Paul-André Besombes, SRA	Chargé(e) de mission	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du Dast	Mise en place et suivi de l'opération
Elodie Craspay, Inrap	Assistante AST	Planification des personnels
Laurent Aubry, Inrap	Assistant technique, région Bretagne	Logistique
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire des moyens du centre	Gestion du matériel

Équipe de fouille

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Audrey Le Merrer, Inrap	Responsable d'opération	Responsable scientifique
Olivier Maris-Roy, Inrap	Technicien d'opération	Fouille et enregistrement
Philippe Bourlinguiez, Inrap	Topographe	Relevés topographiques

Équipe de fouille

Charier BZH	entreprise de TP	Terrassement, rebouchage
-------------	------------------	--------------------------

Équipe de fouille

Christine Boumier, Inrap	Documentaliste	Catalogage et recherches documentaires
Stéphanie Hurtin, Inrap	Gestionnaire de collections	Gestion, conservation et versement du mobilier archéologique

Équipe de post-fouille

Nom, Prénom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Audrey Le Merrer, INRAP	Responsable d'opération	Coordination, Synthèse et Rédaction du rapport, DAO
Olivier Maris-Roy, Inrap	Technicien d'opération	Lavage, DAO, étude historiographique
Emmanuelle Collado, INRAP	Infographiste	PAO
Richard Delage, INRAP	Céramologue	Etude du mobilier céramique
Philippe Bourlinguiez, Inrap	Topographe	Réalisation des plans topographiques, SIG

Notice scientifique

État du site

Cette opération correspond à la troisième tranche d'un diagnostic archéologique réalisé au préalable à l'installation de la future ZAC du Moulin à vent sur la commune de Cintré (35). Localisé au sud-est du bourg, le diagnostic occupe quasiment 3 hectares et révèle une centaine de structures dont l'attribution chronologique s'échelonne de l'âge du Fer à la période contemporaine.

L'étude documentaire menée sur les abords médiévaux du territoire sondé révèle un secteur riche en occupations. Si de nombreux vestiges moyenâgeux sont découverts sur l'ensemble de l'emprise, c'est cependant sur la frange occidentale du diagnostic que leur présence se fait le plus ressentir. En effet, il s'agit de la zone la plus proche du bourg actuel de Cintré et au contact direct avec, pour l'époque médiévale, les terres rattachées au presbytère ou à la métairie de Beauregard.

Les vestiges protohistoriques sont, quant à eux, principalement regroupés sur 2 000 m² au sud-est de l'opération et pourraient continuer à se développer vers le nord-est sur les parcelles intégrées au projet de la ZAC. Ces données devront naturellement être prises en compte lors des futures investigations dans ce secteur.

À l'issue de l'intervention, l'ensemble des tranchées, fenêtres et sondages réalisés ont été rebouché.

Bretagne
Ille-et-Vilaine
Cintré

ZAC du moulin à vent, tranche 2b

Section(s) et parcelle(s) :

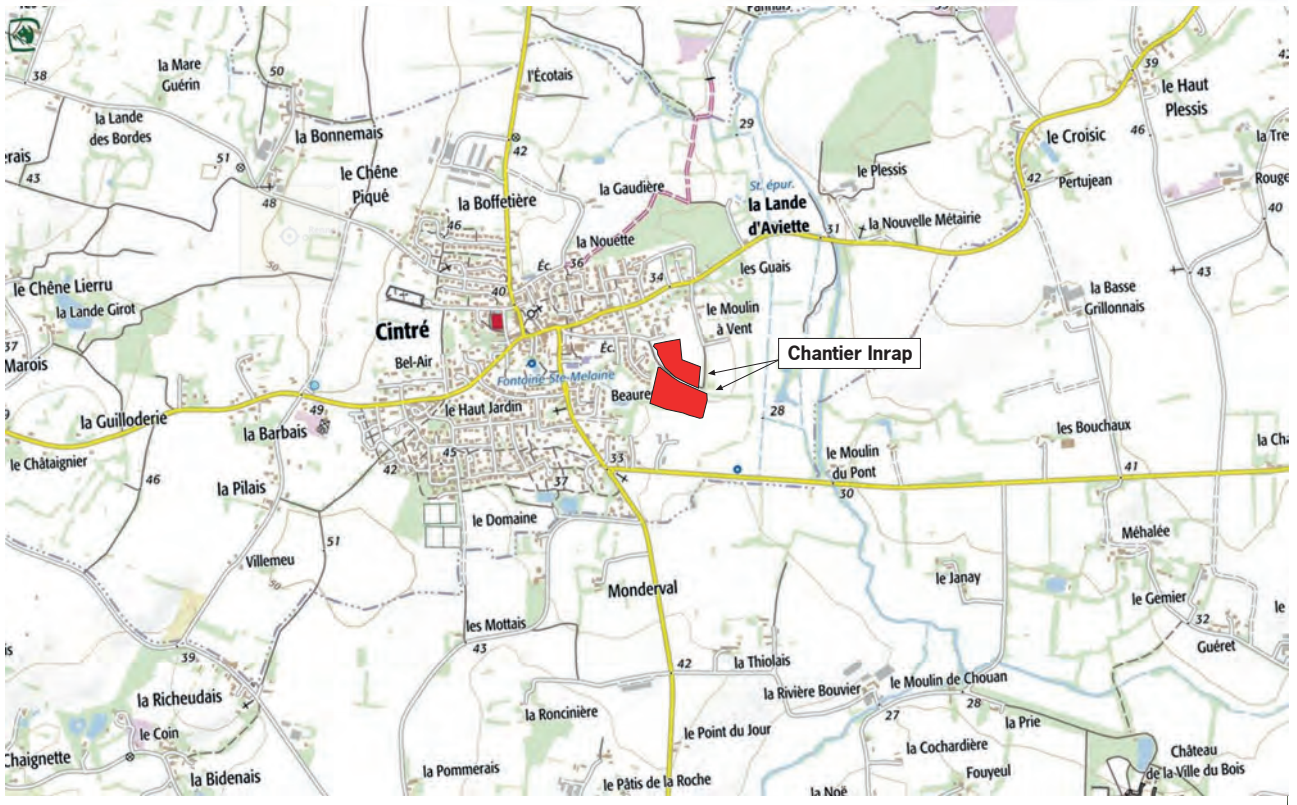
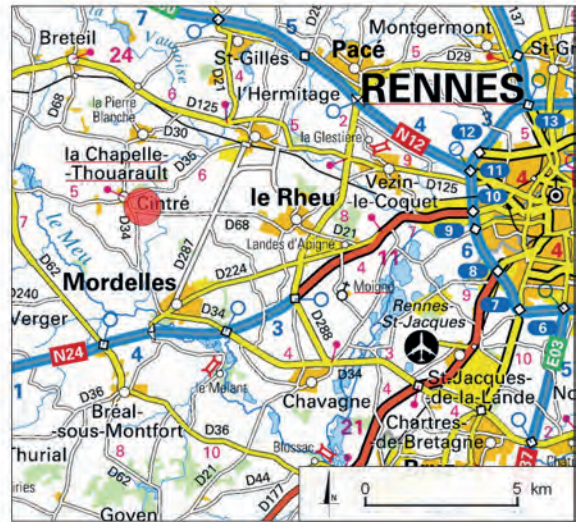
B - n° 327, 365, 1061, 1060, 370, 371

Coord. Lambert 93 CC48

x : 1 338 000

y : 7 223 100

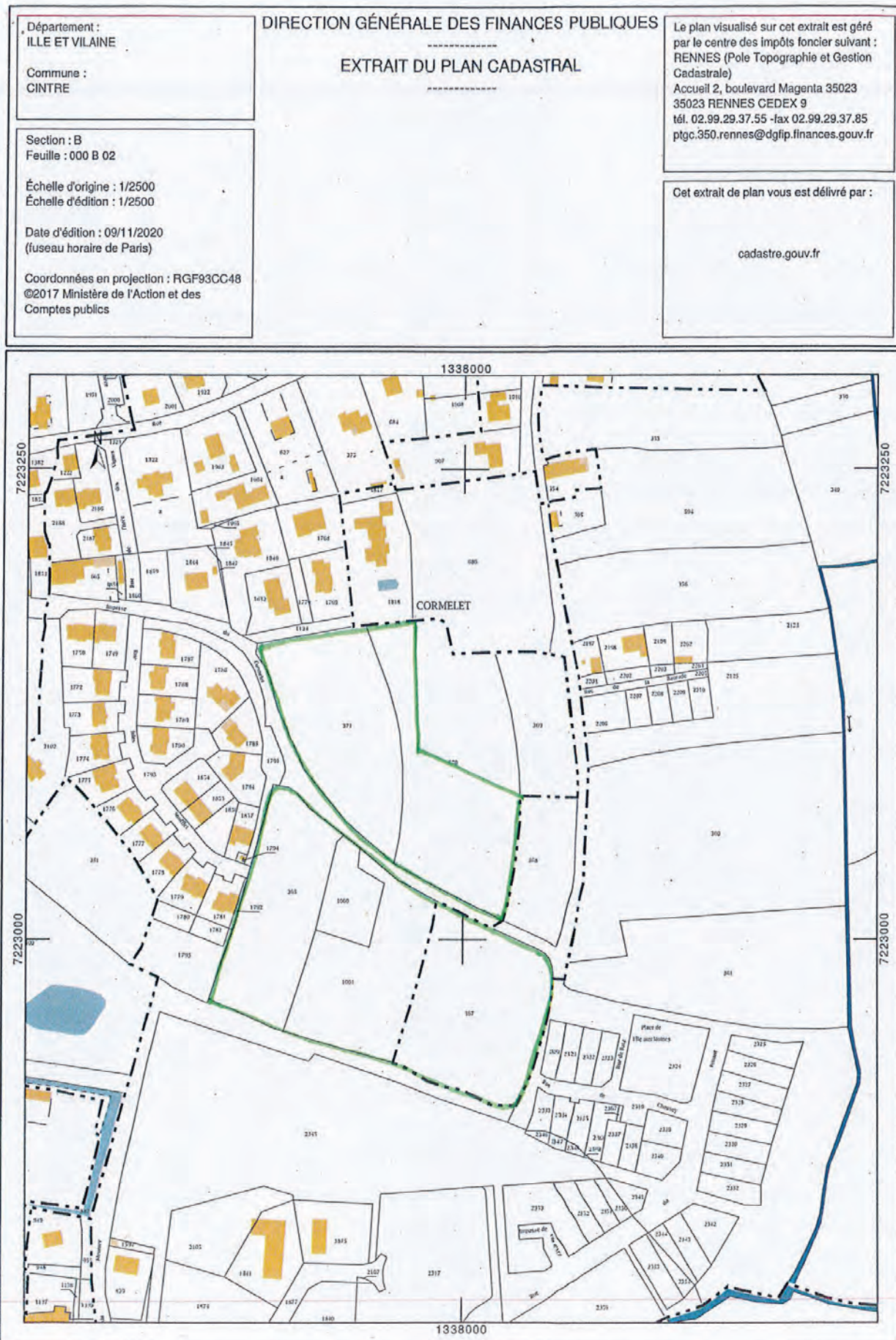
z : entre 29,9 et 35,8 m NGF



● emprise prescrite de l'opération
 SCR : Lambert 93 - Source : Scan Régional® et Scan250® IGN
0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km

Auteur : Inrap

Système de projection : Lambert 93 - Source : Scan Régional® ©IGN



Arrêté de prescription

D136180



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE

16 NOV. 2020

Rennes, le 10 novembre 2020

Le Conservateur régional de l'archéologie

à

Monsieur le Directeur interrégional

INRAP Grand-Ouest

37 rue du Bignon

CS 67737

35577 CESSON SEVIGNE Cedex

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Paul-André BESOMBES
Poste : 02 99 84.59.00
paul-andre.besombes@culture.gouv.fr
Réf. : 2020/PAB/VC/378

Objet : prescription de diagnostic archéologique

Réf : CINTRÉ (35) ZAC du Moulin à Vent

PJ : arrêté n° 2020-329

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté portant prescription de diagnostic archéologique relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence.

Les coordonnées des maîtres d'ouvrage de l'opération sont :

TERRITOIRES & DÉVELOPPEMENT
1 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz
CS 50726
35207 RENNES Cedex 2

Sauf refus motivé de votre part ou du responsable désigné pour cette opération, le rapport final d'opération, au format pdf, sera remis et versé en ligne dans la bibliothèque numérique de la DRAC Bretagne et consultable.

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER



COURRIER REÇU LE

16 NOV. 2020

11H47 00

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2020-329 du 10 novembre 2020

Service régional de
l'archéologie**ARRÊTÉ n° 2020-329 portant prescription de diagnostic archéologique****La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 21 février 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté initial n° 2014-129 du 21 mars 2014 définissant les modalités de saisine et le calendrier prévisionnel d'une opération soumise à un diagnostic archéologique et réalisée par tranches successives ;

VU la saisine de TERRITOIRES & DÉVELOPPEMENT pour un terrain situé CINTRÉ ZAC du Moulin à Vent, tranche 2b en date du 26 octobre 2020, reçue le 06 novembre 2020 par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie, saisine complétée par le courriel du 09 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que, en raison de leur localisation et du seuil surfacique, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Ille-et-Vilaine

Commune : CINTRÉ

Lieu-dit : ZAC du Moulin à Vent, tranche 2b

Cadastre : section : B parcelles : 367, 365, 1061, 1060, 370, 371.

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 31 260 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur le Directeur de TERRITOIRES & DÉVELOPPEMENT et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 10 novembre 2020

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :
TERRITOIRES & DÉVELOPPEMENT (dossier suivi M. Mehdi Teffahj)
INRAP

Copie :
Mairie de Cintré



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION DE BRETAGNE

**Cahier des charges annexé
à l'arrêté préfectoral numéro 2020-329
portant prescription de diagnostic archéologique**

**le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

région :	Bretagne		
département :	Ille-et-Vilaine		
commune :	CINTRÉ		
lieu-dit :	ZAC du Moulin à Vent tranche 2b		
cadastre : section :	B	parcelles :	367, 365, 1061, 1060, 370, 371
pétitionnaire :	TERRITOIRES & DÉVELOPPEMENT		

Emprise du diagnostic archéologique : 31 260 m²

Objectifs :

Ce diagnostic de la tranche 2a a mis en évidence les vestiges de la périphérie d'un habitat du haut Moyen Âge, habitat qui pourrait se développer dans la tranche 2b.

D'une manière générale, il conviendra de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement. Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation ou leur sauvegarde par l'étude puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux.

Principes méthodologiques :

Les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic sur des surfaces relativement importantes (sondages à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'à l'apparition du substrat). En tant que de besoin, des fenêtres élargies devront être réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures ou ensembles de structures mis au jour. Des

sondages manuels pourront être effectués pour préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné.

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Fait à Rennes, le 10 novembre 2020

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Projet scientifique d'intervention



Le Directeur-adjoint scientifique et technique

Ref : MIB/TA/2021/886

Affaire suivie par :
Michel-Alain Baillieu
Directeur-adjoint scientifique et technique

Tél. : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50
Mail : michel-alain.baillieu@inrap.fr

LRAR n°

Objet : projet de diagnostic de l'opération dénommée
«CINTRÉ (35), ZAC DU MOULIN A VENT TRANCHE
2B »

Monsieur le préfet de la région Bretagne
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
A l'attention du Conservateur régional de
l'Archéologie
Avenue du Professeur Charles Foulon
35700 Rennes

Cesson-Sevigné, le 07/04/2021

Opération : D136180 = Arrêté n° 2020-329

Conformément à l'article R. 523-30 du code du patrimoine, je vous transmets en recommandé avec demande d'accusé de réception le projet de diagnostic rédigé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, indiquant les modalités de la mise en œuvre de votre prescription notifiée le 16 novembre 2020 portant sur le diagnostic dénommé « CINTRÉ (35), ZAC DU MOULIN A VENT TRANCHE 2B » sur la commune de Cintré dont la réalisation a été attribuée à l'Inrap.

Mes services (Monsieur Michel-Alain Baillieu tél 02 23 36 00 40) sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étudier ce dossier.

Michel BAILLIEU

P.J. : projet de diagnostic

Direction interrégionale
Grand Ouest
37 rue du Bignon CS 67737
35577 Cesson-Sevigné cedex
tél. +33 (0)2 23 36 00 40
fax +33 (0)2 23 36 00 50
www.inrap.fr



Diagnostic archéologique D136180
CINTRÉ (35), ZAC DU MOULIN A VENT TRANCHE 2B

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Ille-et-Vilaine		
Commune	Cintré				
Lieu-dit	ZAC DU MOULIN A VENT TRANCHE 2B				
Cadastre	Cintré : B 367, 365, 1061, 1060, 370, 371				

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2020-329	16-11-2020	31260 m²	-	07/04/2021
Modification					

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	
Nature archéologique	Non stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2020-329, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

Gilles Leroux

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage disposées en quinconce et régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	6 jours	2 jours
Technicien	5 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Une pelle à chenilles	5 jours	2 jours
Transfert	1	

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	4 jours
Technicien	4 jours	1 jour
Dessinateur		4 jours
Spécialiste (Céramologue)		5 jours
Topographe	1 jour	1 jour

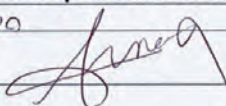
Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Une pelle à chenilles	2 jours	1 jour

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
9 jours	6 jours	Juin 2021

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST	pa
Michel-Alain Baillieu	

Arrêté de désignation



COURRIER RECU LE
26 MAI 2021
INRAP OR

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Arrêté n° 2021-227 du 18 mai 2021

**Arrêté n° 2021-227 modifiant l'arrêté n° 2021-172 du 13 avril 2021
portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2020-329**

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles L. 522-1 et R. 522-1 ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2020-329 du 10 novembre 2020 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à Cintré, ZAC du Moulin à Vent (35) ;

VU l'arrêté n° 2021-172 du 13 avril 2021 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2020-329 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le responsable d'opération.

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'arrêté n° 2021-172 du 13 avril 2021 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive est modifié comme suit :

Mme Audrey LE MERRER (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2020-329, n° opération : 5942.

Article 2 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Audrey LE MERRER.

Fait à Rennes, le 18 mai 2021

Pour le Préfet de la région Bretagne,
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataire :
Mme Audrey LE MERRER

Copie :
Inrap

II. Résultats

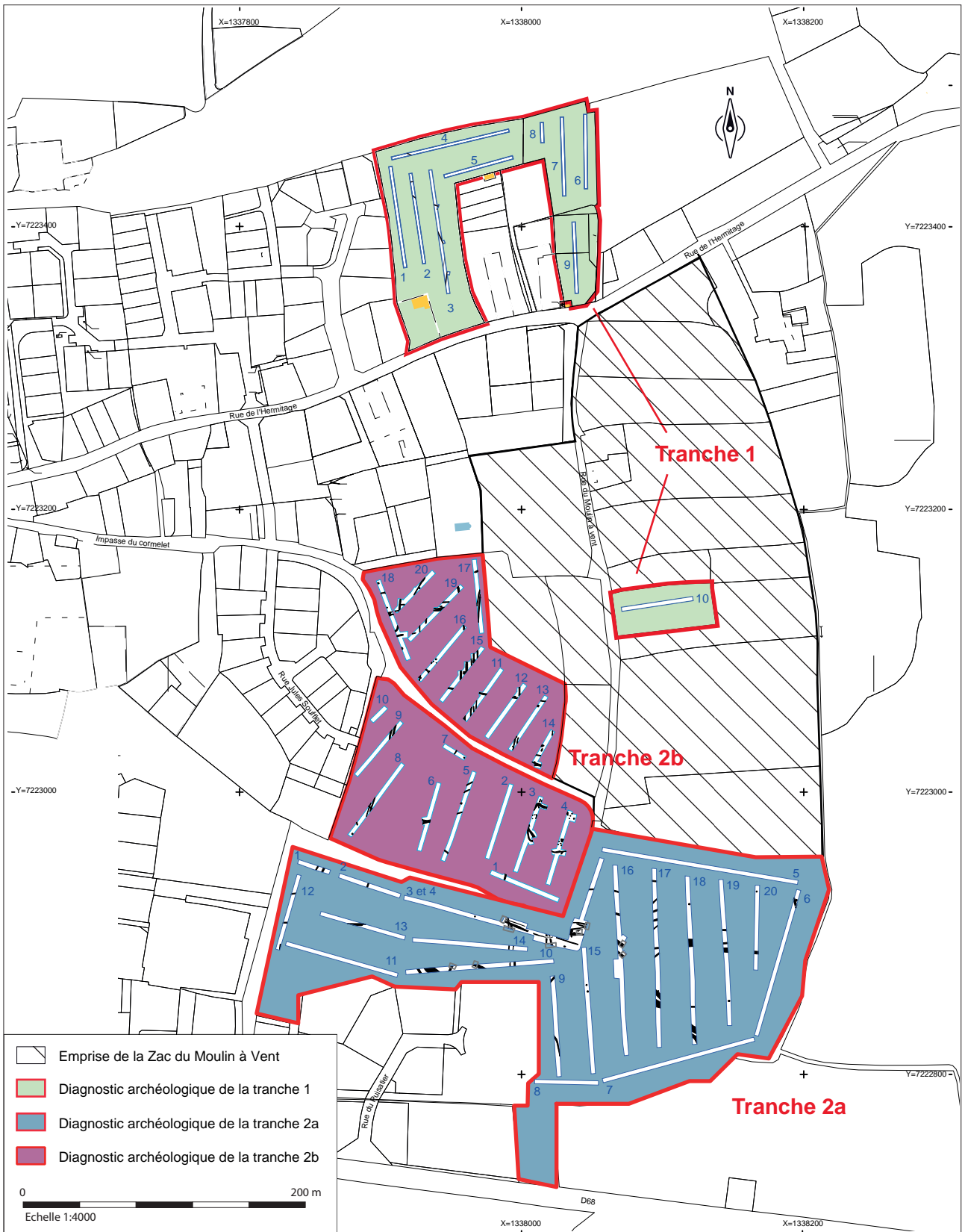


Fig.1 Localisation des diagnostics archéologiques menés sur l'emprise de la ZAC du Moulin à vent à Cintré © A. Le Merrer, Inrap d'après E. Collado, 2018

1. Le cadre de l'opération

1.1. Circonstances de l'intervention

Situé sur le flanc oriental de la commune de Cintré, le projet d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) instauré par le groupe immobilier Territoires et Développement a engendré la prescription de diagnostics archéologiques par les services de l'État (SRA). Le projet, se développant sur 16 hectares, nécessite de scinder les interventions en plusieurs tranches. En 2014 et 2018, deux premiers diagnostics ont été réalisés sur une superficie cumulée de 6,7 hectares (Bourne, 2014 et 2018). Celui concernant ce rapport, et la tranche 2b du projet a eu lieu entre le 31 mai et 04 juin 2021. Il couvre une superficie d'un peu plus de trois hectares (31 260 m²) et se répartit sur six parcelles cadastrales (B327, B365, B370, B371, B1060 et B1061)(Fig.1).

1.2. Contexte de l'opération

1.2.1. Cadre topographique et géologique

Cintré est une commune du département d'Ille-et-Vilaine (35) localisée à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Rennes. L'emprise du diagnostic occupe des parcelles se trouvant être pour certaines des prairies et pour d'autres de la mise en culture.

De manière générale, les terrains sondés présentent une déclivité vers le sud avec un léger replat en partie basse. Le point haut culmine à 35,5 m NGF, alors que le point bas affiche 31 m NGF (Fig.2).

Concernant le sous-sol, il est composé de schiste altéré ou décomposé, surmonté de limons issus de colluvions ou d'alluvions anciens, eux-mêmes réceptacles de la terre végétale. Les épaisseurs à décaper sont variables et s'échelonnent entre 0,45 et 1,10 m, pour une moyenne de 0,70 m. Les épaisseurs les plus importantes se retrouvant, fort logiquement, en bas de pente. Afin d'appréhender plus précisément ces phénomènes de stratification naturelle, un LOG a été réalisé au sein de la tranchée 5 dans la parcelle B1061 où l'accumulation de sédiments était tangible (Fig.3).

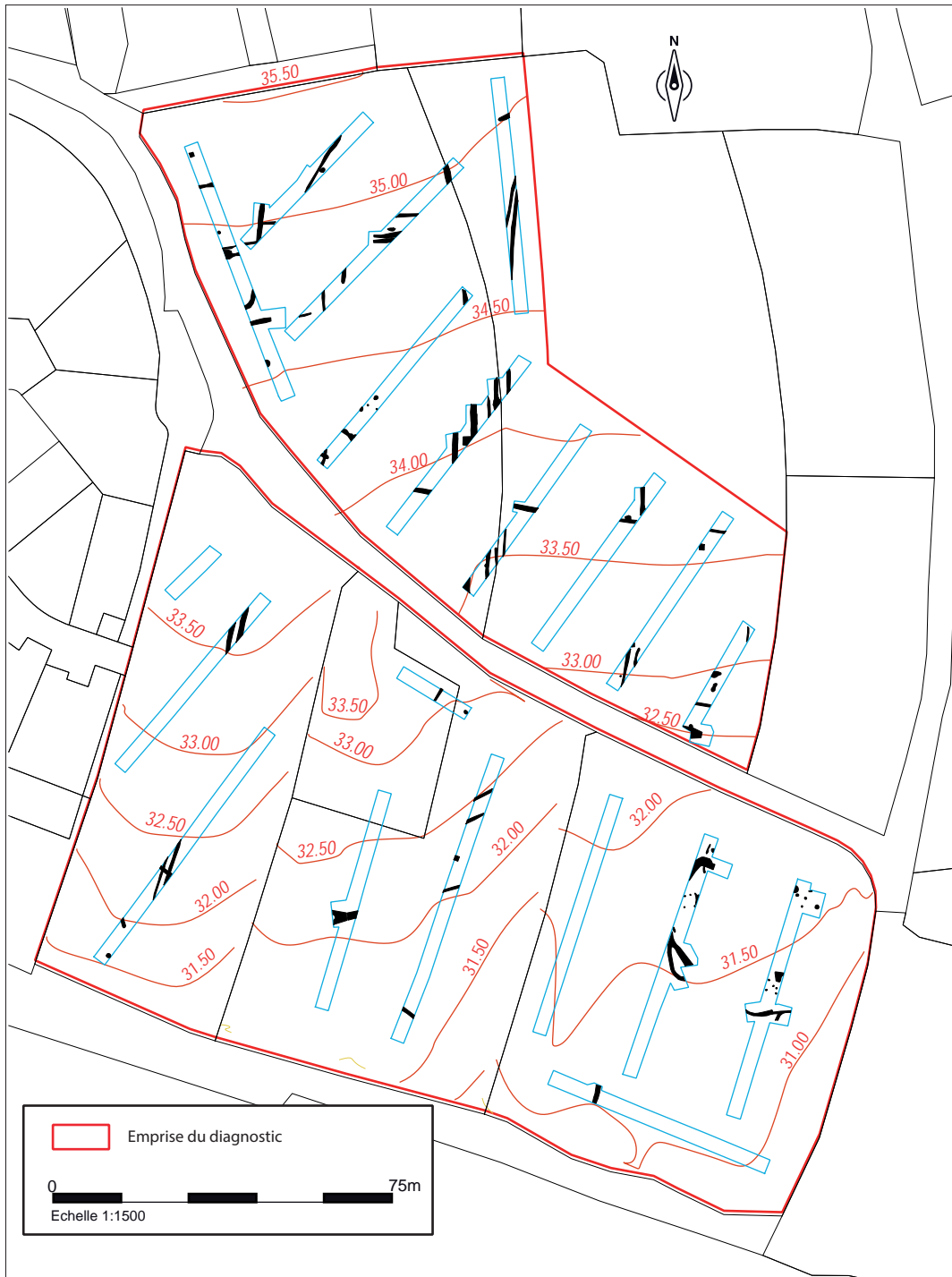


Fig.2 Situation topographique des parcelles sondées © A. Le Merrer, Inrap

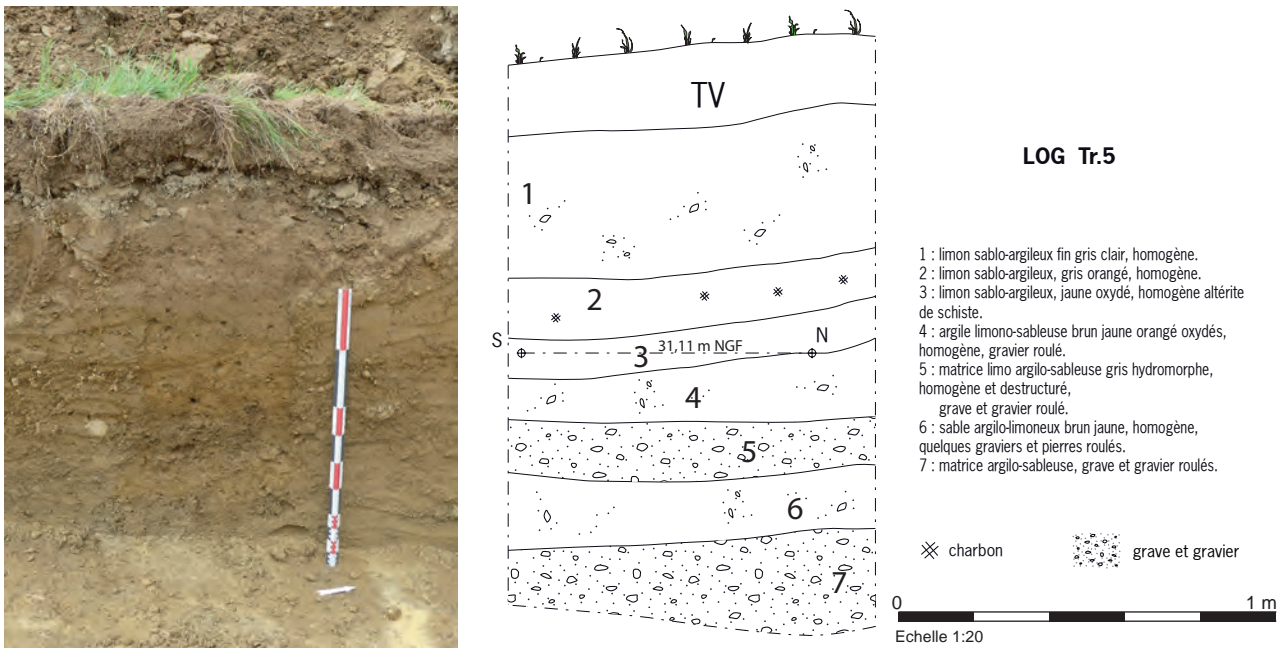


Fig.3 Photographie et relevé du LOG stratigraphique réalisé dans la tranchée 5 © O. Maris-Roy et A. Le Merrer, Inrap

1.2.2. Contexte archéologique

La carte archéologique de la commune de Cintré fait mention de plusieurs entités archéologiques réparties sur l'ensemble de son territoire. Trois d'entre elles se situent dans un rayon de moins de 2 km autour des parcelles diagnostiquées. Pour la période antique, des éléments (terres cuites, dallage et moellons) en réemploi sont identifiés dans les maçonneries de l'église Sainte-Melaine (Fig.4, n°1) et du mobilier est découvert en prospection au nord-ouest du bourg (Fig.4, n°2). Ces éléments laissent présager une occupation antique à proximité, cependant sa nature peut difficilement être avancée (habitat ?, artisanat ?, les deux ?). Concernant le Moyen Âge, l'existence d'une motte cadastrale est attestée au lieu-dit *Le Plessis*, localisé à l'est du diagnostic et du bourg actuel (Fig.4, n°3).

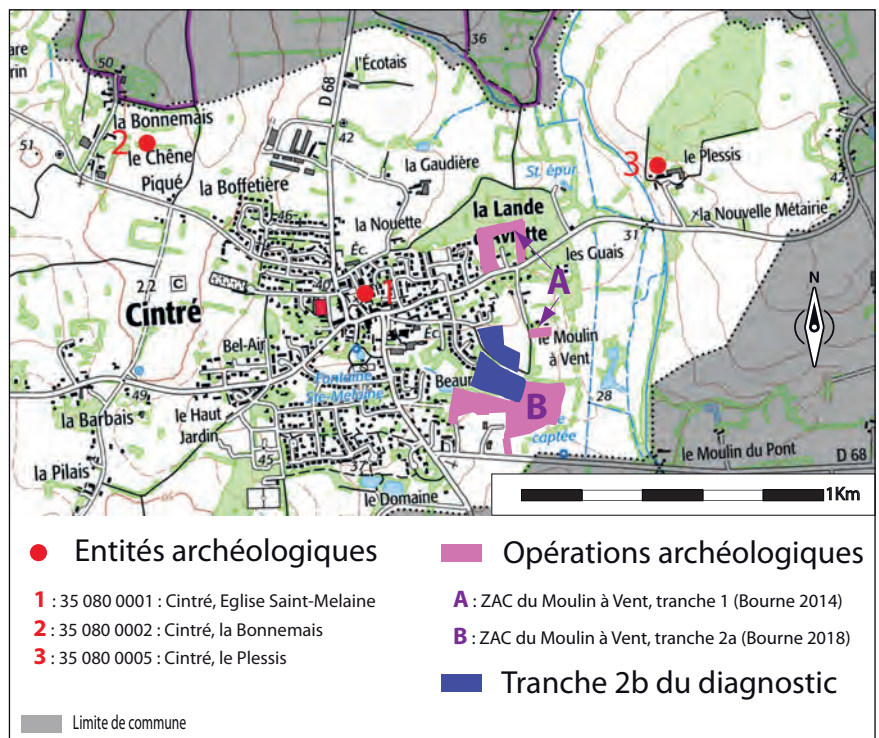


Fig.4 Extrait de la carte archéologique de la commune de Cintré, avec implantation des différents diagnostics © A. Le Merrer, Inrap

Les deux premières tranches du diagnostic apportent également leur lot d'informations. En 2014, l'intervention n'avait pas permis la découverte de site, mais avait tout de même révélé la présence de mobilier protohistorique, ainsi que des fossés parcellaires probablement anciens (**Fig.4, A**) (Bourne, *ibid*). Quant au diagnostic de 2018, les découvertes laissaient envisager une occupation altomédiévale à proximité (peut-être au nord) et elles révélaient également des tracés de fossés supposés anciens (protohistoriques) (**Fig.4, B**) (Bourne, *ibid*).

De plus, afin de compléter ce tableau sur les occupations du secteur, un travail de recherche documentaire s'échelonnant du premier Moyen Âge à la période moderne a été réalisé par O. Maris-Roy, Inrap (*cf. 3. L'étude documentaire*).

C'est donc dans ce contexte archéologique et avec, entre autres, le souhait d'identifier une occupation du haut Moyen Âge que s'est déroulé la tranche 2b du diagnostic archéologique de la ZAC du Moulin à vent.

1.3. Stratégie et problématique de mises en œuvre

Comme évoqué précédemment, ce diagnostic s'est déroulé entre le 31 mai et le 04 juin 2021 et a nécessité la présence de deux archéologues de l'Inrap. Durant ces cinq jours, 20 tranchées de longueurs variables ont été réalisées à l'aide d'une pelle à chenilles de 20 tonnes munie d'un godet lisse de 3 m (Fig.5). Il a également été réalisé un certain nombre de « fenêtres » lorsque cela s'est trouvé nécessaire, ainsi que des sondages manuels ou mécaniques au sein des structures fossoyées et cela afin d'en apprécier leur état de conservation, leur profil et de récupérer du mobilier datant. Concernant les structures de petite envergure (trou de poteau, fosse ou foyer), il a été fait le choix de ne pas les sonder, et cela pour plusieurs raisons : tout d'abord, car le décapage a permis de découvrir du mobilier en leur sein ou à proximité, ensuite car l'état de conservation des structures est révélé par les sondages réalisés dans les fossés proches et enfin, car ces structures formaient, soient des ensembles cohérents intéressants à aborder dans leur intégralité lors d'une possible future intervention, soient elles étaient totalement isolées. L'arasement généralisé des sites archéologiques dans le bassin rennais a également été un argument notable dans cette prise de décision.



Fig.5 Vue du sud d'une partie des parcelles à diagnostiquer au démarrage de l'opération
© A. Le Merrer, Inrap

Les tranchées ont été numérotées de 1 à 20 et les faits de 1 à n par tranchée, de ce fait les structures portent dans leur numérotation la référence à la tranchée (ex. : F.12.01 = fait 1 dans la tranchée 12). Tous les sondages mécaniques comme manuels ont été relevés au 1/20 et le mobilier enregistré par fait archéologique ou niveau de décapage. En tout état de cause, tous les listings sont consultables à la fin de ce rapport (*cf.* **III. Inventaires**).

Au cours de l'opération, 3 133,91 m² ont été ouverts soit 11,17 % de l'emprise diagnostiquée (28 060 m²). Celle-ci diffère quelque peu de la surface réelle de l'emprise (28 442 m²), car à l'arrivée sur le terrain le piquetage de cette dernière n'avait pas été réalisé. Il a donc fallu le faire sans moyen topographique fiable. De plus, les calculs de surface de l'emprise révèlent une différence notable entre la surface prescrite (31 260 m²) et celle devant être réellement diagnostiquée (28 442 m²). L'implantation des tranchées a été assujettie à la topographie du terrain, mais surtout à l'environnement immédiat présentant des haies, un chemin ou encore une ligne électrique. De plus, une des parcelles présentait un

manque d'entretien significatif. De ce fait, il a fallu « slalomer » entre les tas d'ordures, de remblais ou encore éviter les clôtures et les puits présents sur l'emprise à diagnostiquer (Fig.6).

Enfin, la totalité des tranchées et sondages archéologiques a été rebouchée en fin d'opération.

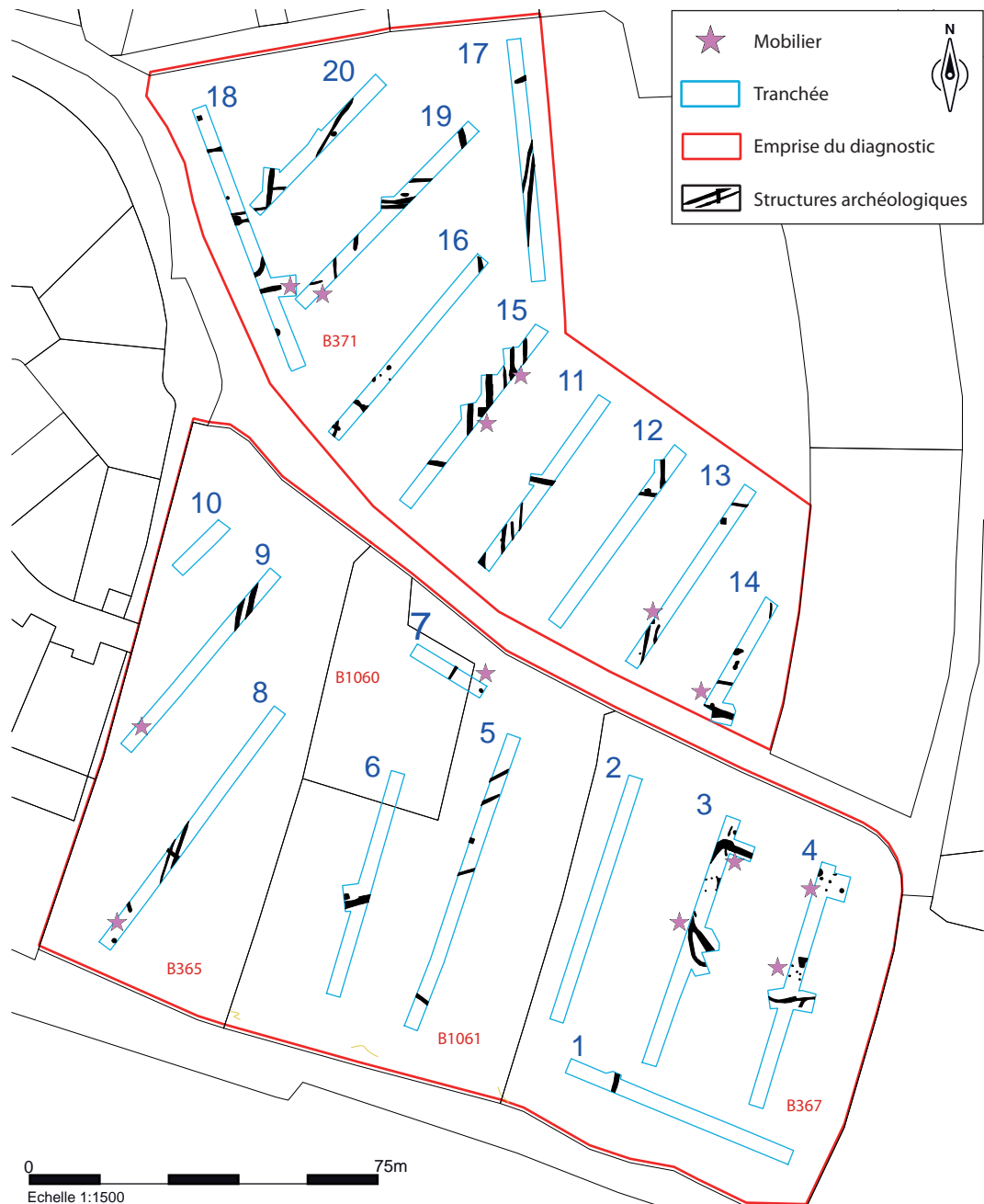


Fig.6 Vues de la ligne électrique traversant l'emprise de diagnostic et de la parcelle insalubre présentant, entre autres, un puits en eau et des remblais de déconstruction
© A. Le Merrer, Inrap

2. L'occupation archéologique

Parmi les 20 tranchées réalisées, seules deux d'entre elles se sont révélées négatives en vestiges et ce n'est pas moins de 100 faits archéologiques auxquels peuvent s'adjoindre six « caves à pommier » qui ont été découverts (Fig.7). Une majorité de ces structures sont des fossés (65 %), auxquels peuvent être associés des ensembles de trous de poteau, des fosses, des foyers ou encore un mur de clôture. Tous ces vestiges semblent appartenir à trois périodes chronologiques distinctes : l'âge du Fer, le Moyen Âge et la période moderne et contemporaine.

Fig.7 Plan général du diagnostic, avec la localisation des tranchées, des structures et du mobilier archéologique © A. Le Merrer, Inrap



2.1. Les vestiges d'une occupation protohistorique

C'est au sein de la parcelle B367, localisée au sud-est du diagnostic que cette occupation s'est révélée. Elle concerne une petite trentaine de structures se situant dans la partie septentrionale des tranchées 3 et 4 (Fig. 8). L'aménagement des vestiges offre la vision d'un système fossoyé clôturant un espace dans lequel se développe l'occupation en tant que telle. Six fossés sont déterminés et semblent former les façades nord, ouest et sud d'un enclos curviligne. Les différents sondages réalisés au sein de ces fossés révèlent peu de puissance avec des largeurs d'ouverture comprises entre 0,50 m et 1,10 m, pour des profondeurs conservées s'échelonnant de 0,20 à 0,60 m (cf. Fig. 8). L'observation des coupes stratigraphiques associée au plan des structures laissent envisager des reprises de tracés. En effet, les plans des fossés F.3.10 et F.4.01 sont marqués par un changement de largeur brutal. Ce ressaut pourrait s'expliquer par la présence d'extrémité de fossé antérieur dont le tracé aurait été repris et prolongé (Fig. 9).

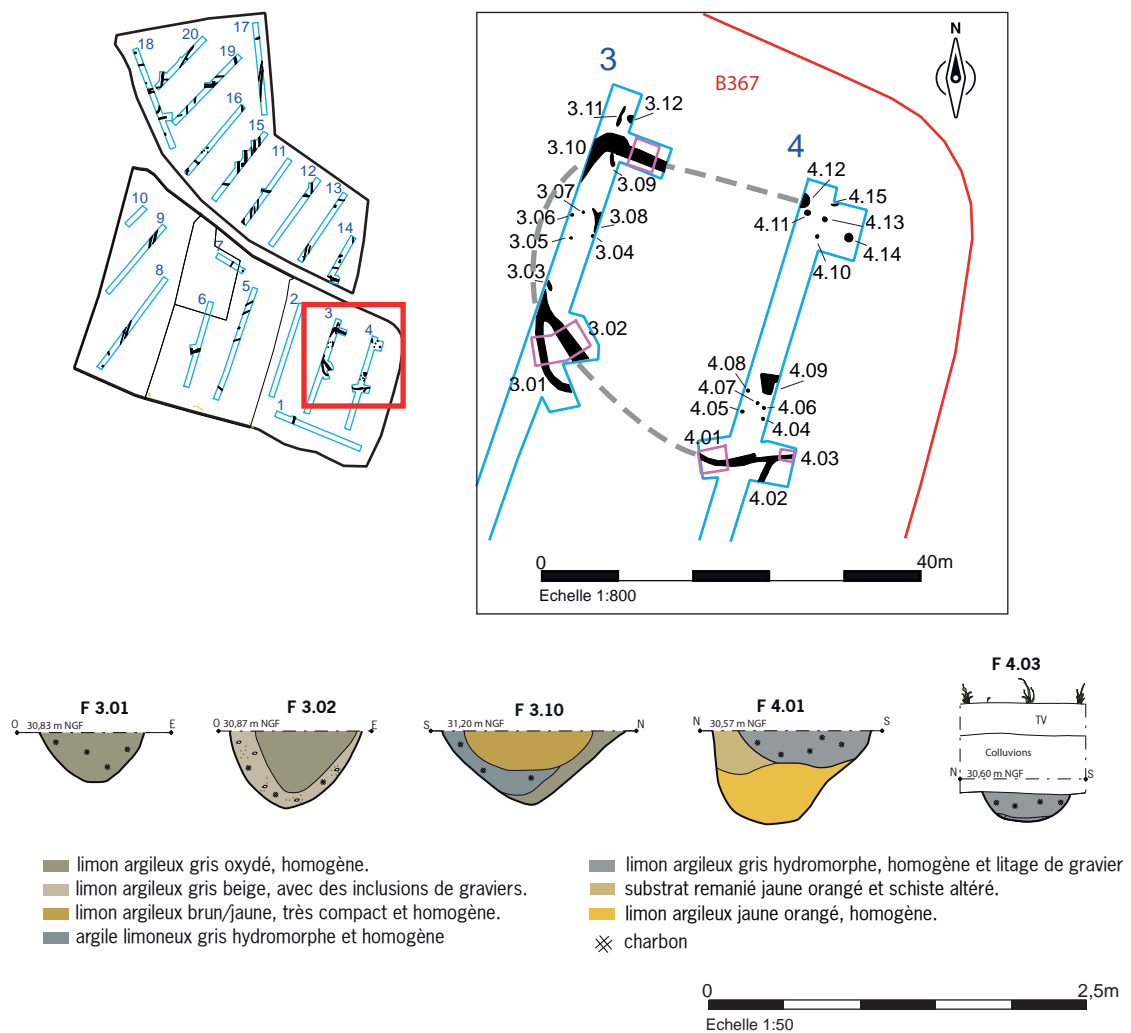


Fig. 8 Plan des vestiges protohistoriques et relevés des sondages réalisés dans les fossés des tranchées 3 et 4 © O. Maris-Roy, A. Le Merrer, Inrap

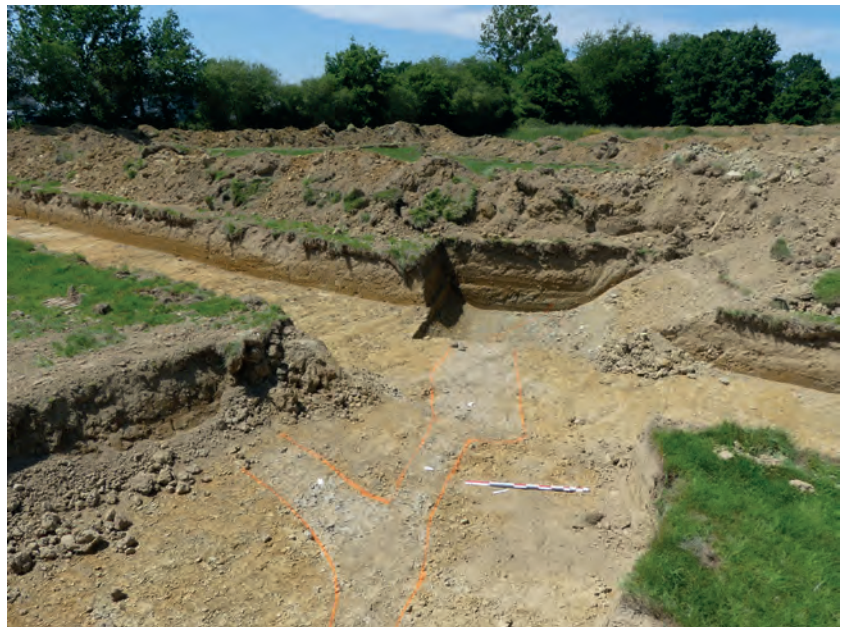


Fig.9 Vues en plan des ressauts dans les largeurs des fossés F.3.10 et F.4.01
© A. Le Merrer, Inrap

Ce ou ces systèmes fossoyés ceignent donc un certain nombre de trous de poteau, de fosses ou encore de structures indéterminées. Ces vestiges sont systématiquement découverts regroupés et forment trois ensembles distincts au sein des deux tranchées (**Fig.10**). L'un d'entre eux pourrait s'apparenter à l'aménagement d'un possible accès localisé à l'extrême nord de la tranchée 4. En effet, F.4.12 semble correspondre à l'extrémité du tracé F.3.10, et les différents poteaux ou fosses adjacentes pourraient marquer un passage aménagé. Malheureusement, la fenêtre réalisée n'a pas permis de révéler un quelconque départ de fossé témoignant de la fin de ce passage.

Concernant le mobilier, neuf structures composant cette occupation protohistorique en ont révélé. L'étude céramique met en évidence une datation concernant le second âge du Fer et notamment les périodes de la Tène moyenne et de la Tène finale (*cf.* 4. Le mobilier archéologique).



Fig.10 Vues générales des ensembles de trous de poteau et de fosses au sein des tranchées 3 et 4 © A. Le Merrer, Inrap

Trois autres structures se trouvant hors du périmètre de cet ensemble cohérent sont à associer à cette période et à cette occupation du second âge du Fer (Fig.11). Il s'agit de deux fosses, F.7.01 et F.14.02, présentant respectivement des diamètres de 0,75 et 0,80 m, ainsi que d'un tronçon de fossé F.13.03 retrouvé sur 3,70 m. Ce dernier, dont le tracé curviligne s'oriente du sud vers le nord-est, est large de 0,40 m et présente un profil en fond de cuvette aux bords évasés de 0,10 m de profondeur. Ces structures sont localisées à moins de 80 m du cœur de l'occupation découverte dans les tranchées 3 et 4. Si F.7.01 semble isolé, F.13.03 et F.14.02 pourraient être associées et avec les structures de la tranchée 14 présentées un possible deuxième ensemble protohistorique localisé à une soixantaine de mètres au nord de l'occupation caractérisée dans la parcelle B367. Cette hypothèse reste fragile, car que très peu de mobilier est découvert et aucun plan ne

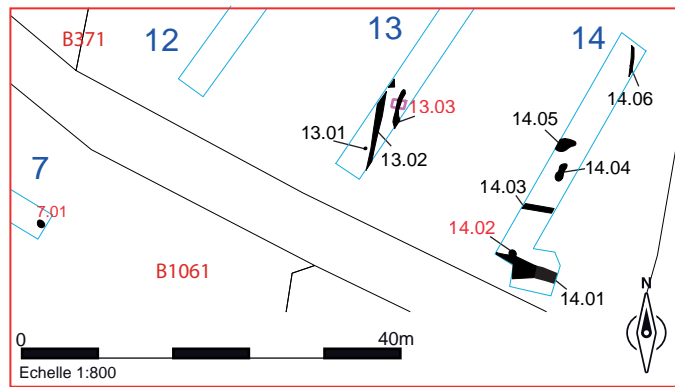
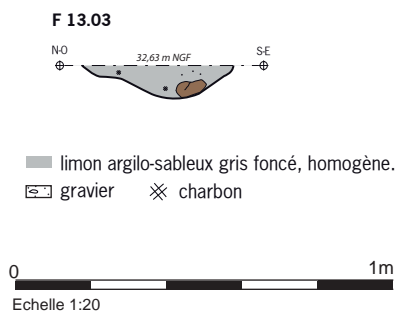
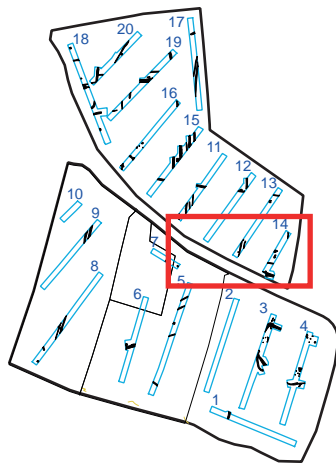


Fig.11 Plan des structures isolées associées à la période protohistorique du diagnostic
 © A. Le Merrer, Inrap

se dessine. Mais supposer un développement vers l'est, hors des limites du diagnostic, au cœur des futures tranches d'aménagement de la ZAC est envisageable.

2.2. Des vestiges du Moyen Âge

Cette occupation se fait particulièrement ressentir sur toute la façade occidentale du diagnostic, qui correspond à la zone la plus proche du bourg actuel de Cintré. Cependant, même si différents tracés vraisemblablement installés dès cette époque sont présents sur toute l'emprise du diagnostic, deux secteurs se distinguent : un premier au nord de la parcelle B371, sur la partie haute du chantier et un second au sein de la parcelle B365 (Fig.12).

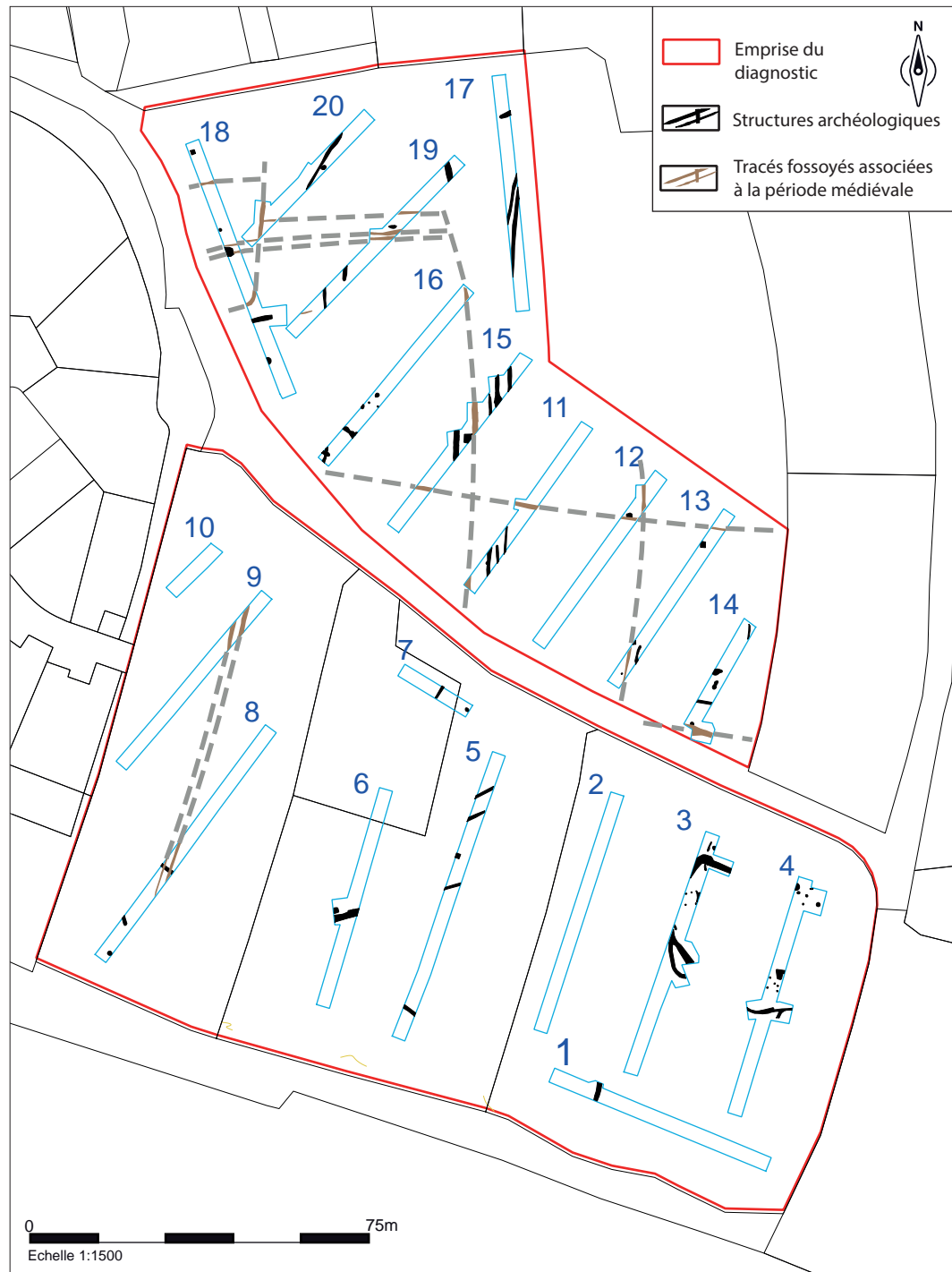


Fig.12 Plan des tracés fossoyés associés à la période médiévale sur l'emprise du diagnostic
© A. Le Merrer, Inrap

Ce dernier secteur n'a mis en évidence que peu de structures archéologiques : six tronçons de fossés dont en réalité quatre d'entre eux semblent n'en faire que deux et une structure de combustion (Fig.13).

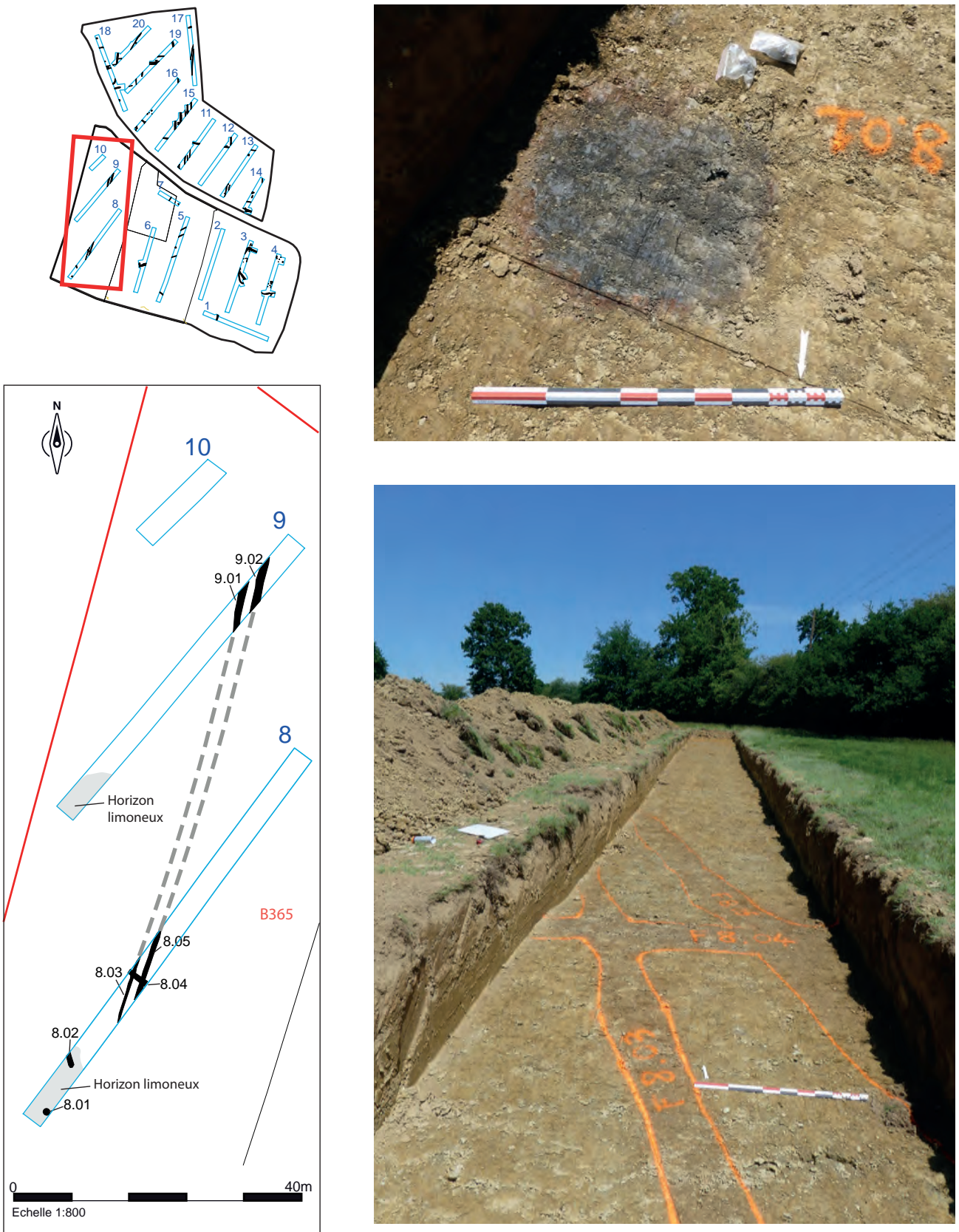


Fig.13 Plan des vestiges moyenâgeux de la parcelle B365 et vues des structures de la tranchée 8 © O. Maris-Roy, A. Le Merrer, Inrap

Cependant, lors du décapage des parties basses (sud-ouest) des tranchées 8 et 9, un horizon limoneux brun/noir hétérogène, dans lequel des scories métalliques et du mobilier céramique ont été découverts, se trouvait au contact du substrat et le masquait sur une dizaine de centimètres d'épaisseur. Cet horizon qui semble combler la partie supérieure du fossé F.8.02 permet de supposer la présence d'une occupation humaine à vocation artisanale à proximité.

De plus et comme évoqué précédemment, deux fossés parallèles et axés nord-sud sont également mis au jour. Distants d'un mètre l'un de l'autre, ils sont retrouvés sur 65 m de long. F.8.03 équivaldrait à F.9.01, alors que F.8.05 correspondrait à F.9.02 (*cf. Fig.14*). Leurs largeurs respectives, passant de 0,40 à 0,90 m et de 0,60 à 1 m du sud au nord, démontrent, logiquement, une meilleure conservation dans la tranchée 9 où les niveaux d'apparition des structures sont plus hauts (33 m NGF contre 31,45 m NGF). La configuration de ces fossés laisse à penser que nous sommes en présence de tracés concomitants encadrant un talus ou alors de fossés se succédant et marquant une limite parcellaire substantielle. En effet, cet axe nord-sud semble vraisemblablement correspondre à une orientation notable, qui va perdurer dans le temps et qui sera reprise par de nombreux fossés découverts lors de ce diagnostic (*cf. 2.3 Les vestiges modernes et contemporains*).

Deuxième secteur révélant des vestiges attribuables au Moyen Âge, la zone localisée à l'extrémité nord de la parcelle B371 (*Fig.14*). Il s'agit principalement de tracés fossoyés orientés est-ouest et venant se greffer sur d'autres fossés nord-sud, rappelant l'orientation de ceux découverts dans la parcelle B365. Les sondages réalisés au sein de ces fossés révèlent des comblements similaires composés d'un limon argileux gris clair homogène et quelque peu oxydé. On note également une certaine homogénéité dans leur profil en cuvette et au fond plutôt plat (*cf. Fig.14 et Fig. 15*).

Le prolongement de leur tracé laisse à penser que F.18.03 équivaut à F.20.01 ainsi qu'à F.19.05, il en est de même pour F.18.05 et F.19.04, tout comme pour F.20.03 et F.19.07. Ces trois fossés sont parallèles et installés au sein d'une bande de moins de sept mètres de large. De ce fait et à l'instar de ceux identifiés dans les tranchées 8 et 9 (*cf. supra*), il s'agit certainement de marqueurs pérennes du paysage, délimitant possiblement l'espace au nord. À l'est, la limite physique de cette zone moyenâgeuse semble correspondre au tracé d'un fossé nord-sud retrouvé dans les tranchées 11, 15 et 16 (*cf. Fig.14*). Un sondage réalisé dans F.15.03 met en évidence un profil en V présentant des bords évasés et dont le comblement initial laisse présager un colmatage lent (*cf. Fig.15*). Cet axe de fossé fait, non seulement écho à F.15.02, mais également à F.20.02 qui avec l'ensemble des tracés découverts pourraient contribuer à un maillage du secteur.

Un certain nombre de petites structures de type fosses, trous de poteau ou foyer peuvent être associées à cet espace médiéval, notamment dans la tranchée 16 (F.16.04, F.16.05, F.16.06 et F.16.07), mais également tranchée 18 dans laquelle un mur a été mis au jour, F.18.07 (*Fig.16*). Si les structures de la tranchée 16 sont associées de par leur localisation à cette période, le nettoyage du mur a permis de mettre en évidence des tessons prouvant une mise en œuvre entre le XV^e et le XVI^e siècle. La fondation découverte est composée de moellons de moyens et gros modules de schiste bleu/gris non équarris, jetés pêle-mêle dans une tranchée de fondation étroite. Cette dernière est large de 0,80 m et longue de 4,64 m. Son extrémité orientale est localisée dans la fenêtre réalisée afin de déterminer si de possibles refends existaient, ce qui n'est pas le cas. À l'ouest, le mur semble poursuivre son chemin sous la limite parcellaire actuelle. Son axe reprend celui des fossés est-ouest et on notera que les structures découvertes dans cette tranchée 18 révèlent le même type de fragments de schiste bleu/gris dans leur comblement supérieur. L'absence de refends ou de tranchées de récupération de mur aux abords permet d'envisager qu'il s'agisse d'un mur de clôture. Cette hypothèse est renforcée par le fait que l'axe suivi est identique à celui des tracés fossoyés.

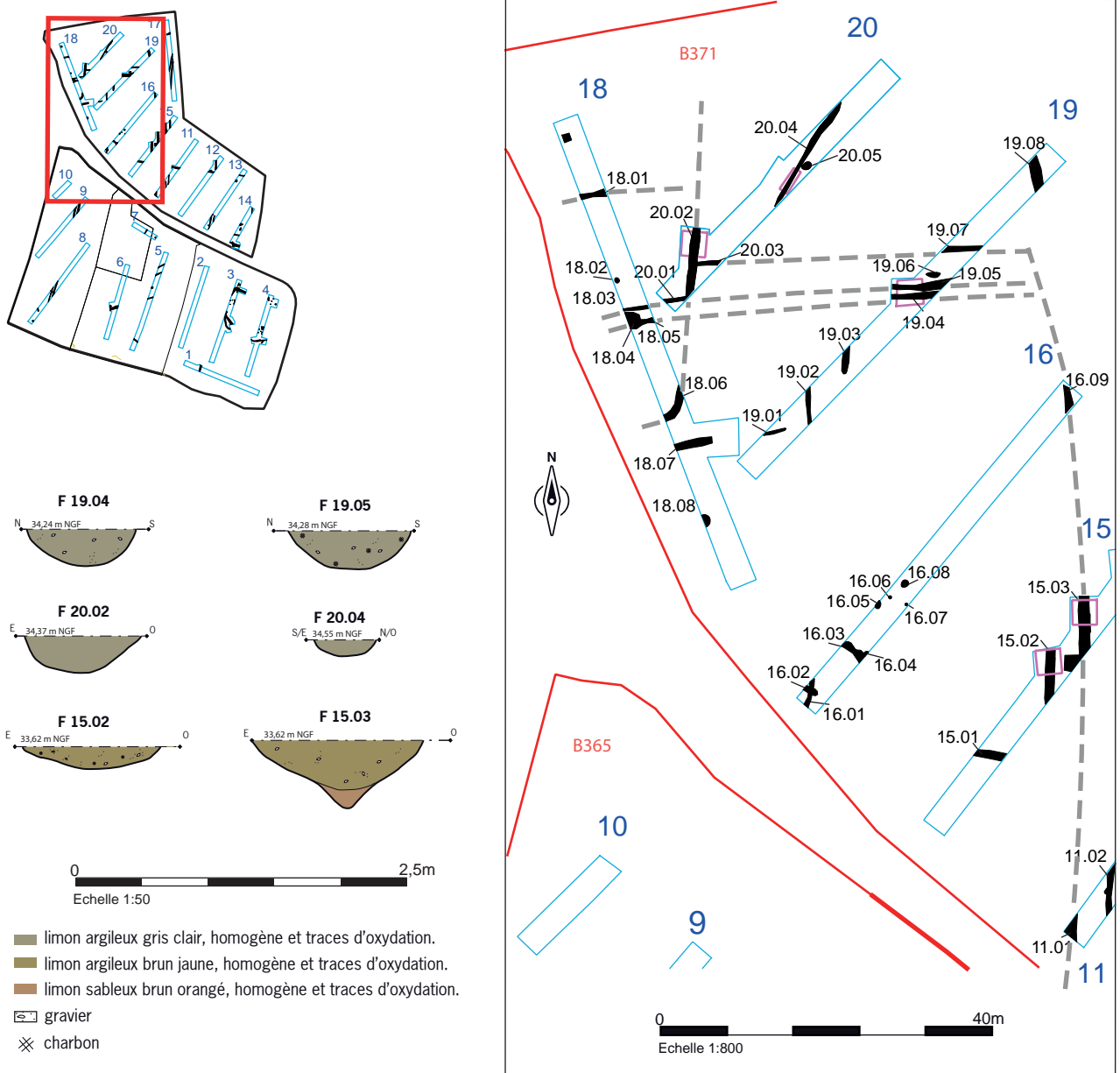


Fig.14 Plan des vestiges moyenâgeux du nord de la parcelle B371 et relevés des sondages réalisés dans les fossés des tranchées 15, 19 et 20 © O. Maris-Roy, A. Le Merrer, Inrap



Fig.15 Vues des coupes stratigraphiques des fossés F.19.04, F.19.05 et F.15.03 © O. Maris-Roy, Inrap



Fig.16 Vues des structures F.16.06, F.16.07 et F.16.08 et du mur F.18.07 © A. Le Merrer, Inrap

Enfin, concernant le reste de l'emprise, trois autres tracés constitués de sept tronçons répartis dans cinq tranchées peuvent être associés à cette période (Fig.17). Leurs orientations et profils semblent participer au maillage du territoire mis en place. Un premier axe, globalement est-ouest se développe sur 70m et est représenté par les fossés F.15.01, F.11.05, F.12.01 et F.13.04. Il présente un profil en U au fond plat et aux bords évasés marqués par un élargissement au nord (cf. Fig.17). Quarante-cinq mètres plus au sud et à l'extrémité sud-ouest de la tranchée 14 est découvert un fossé suivant le même axe, F.14.01 dont le profil est le plus imposant de tous les fossés sondés. Il présente une largeur d'ouverture de 1,60m au niveau du décapage (potentiellement 2,70m sous le niveau de terre végétale) et une épaisseur de 0,65m de sédiments compilés. L'observation de ces derniers met en évidence un passage d'eau régulier ayant entraîné une certaine érosion des parois en partie basse. Les comblements supérieurs, quant à eux, laissent supposer un comblement rapide, voir l'étalement d'un possible talus (cf. Fig.17 et Fig. 18). Ce profil plutôt massif associé à son positionnement le long du chemin communal laisse présager de sa fonction de fossé bordier d'un possible passage ancien exploité encore aujourd'hui et sur lequel le parcellaire observé se serait greffé. Cette hypothèse est consolidée par la superposition du plan du diagnostic à un plan manuscrit daté du XVIII^e siècle (Fig.19).

Un dernier tracé est à signaler, axé nord-sud, il est parallèle et à 38 m à l'est du fossé formé par F.16.09, F.15.03 et F.11.01. Il est constitué des fossés F.12.02 et F.13.02 et présente un profil ainsi qu'un comblement, similaires aux autres fossés sondés (profil en cuvette à fond plat comblé d'un limon brun/jaune quelque peu oxydé) (cf. Fig.17).

Concernant le mobilier découvert, moins de cinq structures en ont livré et deux ensembles chronologiques se dégagent. Dans la parcelle B365, localisée à l'ouest du diagnostic au plus près du bourg actuel, les éléments datant révèlent des structures datant du haut Moyen Âge, voire de la transition avec l'Antiquité (F.8.01 et horizon limoneux). Et pour la parcelle B371, seuls le mur F.18.07 et le fossé F.19.01 présentent du mobilier datant des XV^e et XVI^e siècles. L'imposant fossé F.14.01 révèle, quant à lui, une durée de vie plus longue courant jusqu'à l'époque moderne et le XVIII^e siècle. (cf. 4 Le mobilier archéologique). Ce qui nous permet de faire le lien avec les vestiges des époques moderne et contemporaine.

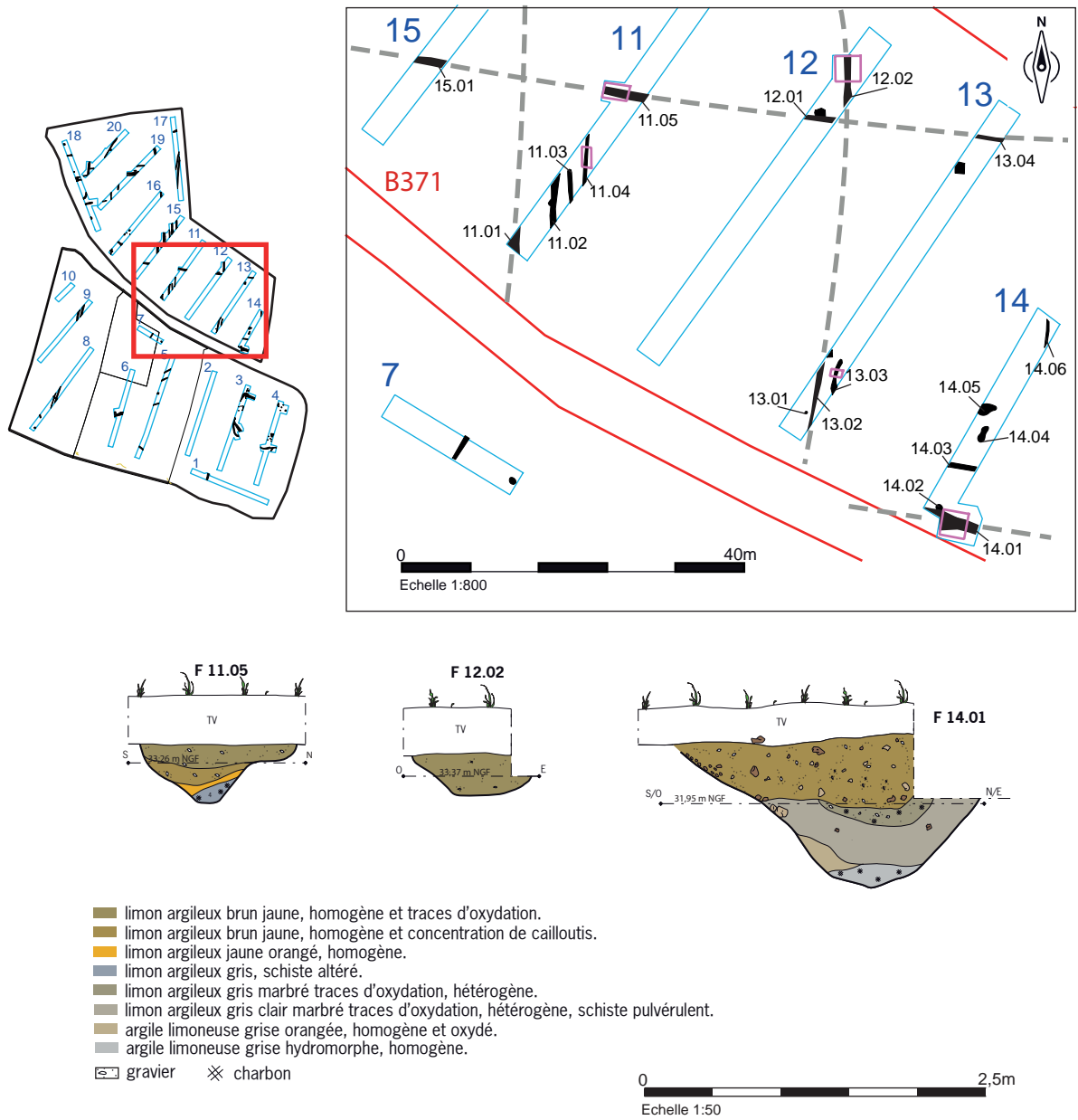


Fig.17 Plan des vestiges moyenâgeux au sud-est de la parcelle B371 et relevés des sondages réalisés dans les fossés des tranchées 11, 12 et 14 © O. Maris-Roy, A. Le Merrer, Inrap



Fig.18 Vue de la coupe stratigraphique du fossé F.14.01 © O. Maris-Roy, Inrap



Fig.19 Plan général du diagnostic superposé au plan manuscrit du XVIII^e siècle © A. Le Merrer, Inrap d'après E. Collado, 2018

2.3. Les vestiges modernes et contemporains

Le plan du diagnostic superposé au cadastre napoléonien de 1829 permet de figurer parfaitement deux fossés parcelaires disparus aujourd'hui (Fig.20). Le premier localisé au sein de la parcelle B371 est retrouvé sur plus de 90 m au sein des tranchées 19, 15 et 11 (F.19.08, F.15.05 et F.11.03), dans un axe globalement nord-sud. Son exploration montre une ouverture de 0,90 m et un comblement de limon argileux gris/brun homogène sur une épaisseur de 0,22 m (F.15.05). Le second est la seule structure découverte au sein de la tranchée 1 (F.1.01), il garde le même axe que le précédent et présente une largeur de 0,80 m pour une profondeur de 0,15 m emplit d'un limon argileux brun/gris homogène (coupe non relevée).

Fig.20 Plan général du diagnostic superposé au cadastre napoléonien de 1829
© A. Le Merrer, Inrap d'après E. Collado, 2018

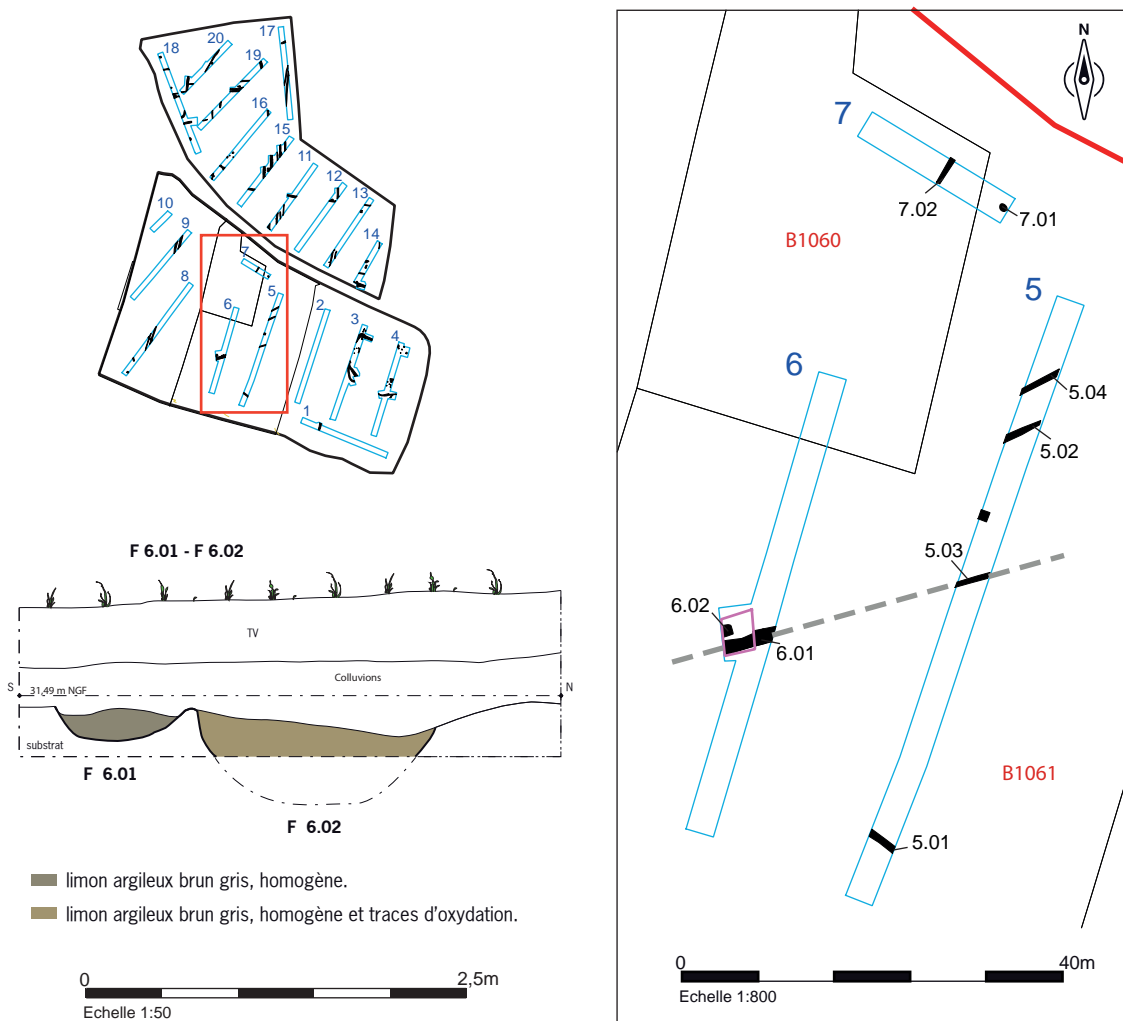


L'observation de l'orientation de ces fossés permet de se rendre compte qu'il s'agit d'un axe qui perdure depuis le Moyen Âge, notamment pour la parcelle B371. Cela explique la présence accrue de tracés se succédant les uns aux autres dans un périmètre restreint et notamment dans les tranchées 11 et 15.

2.4. Les vestiges non datés

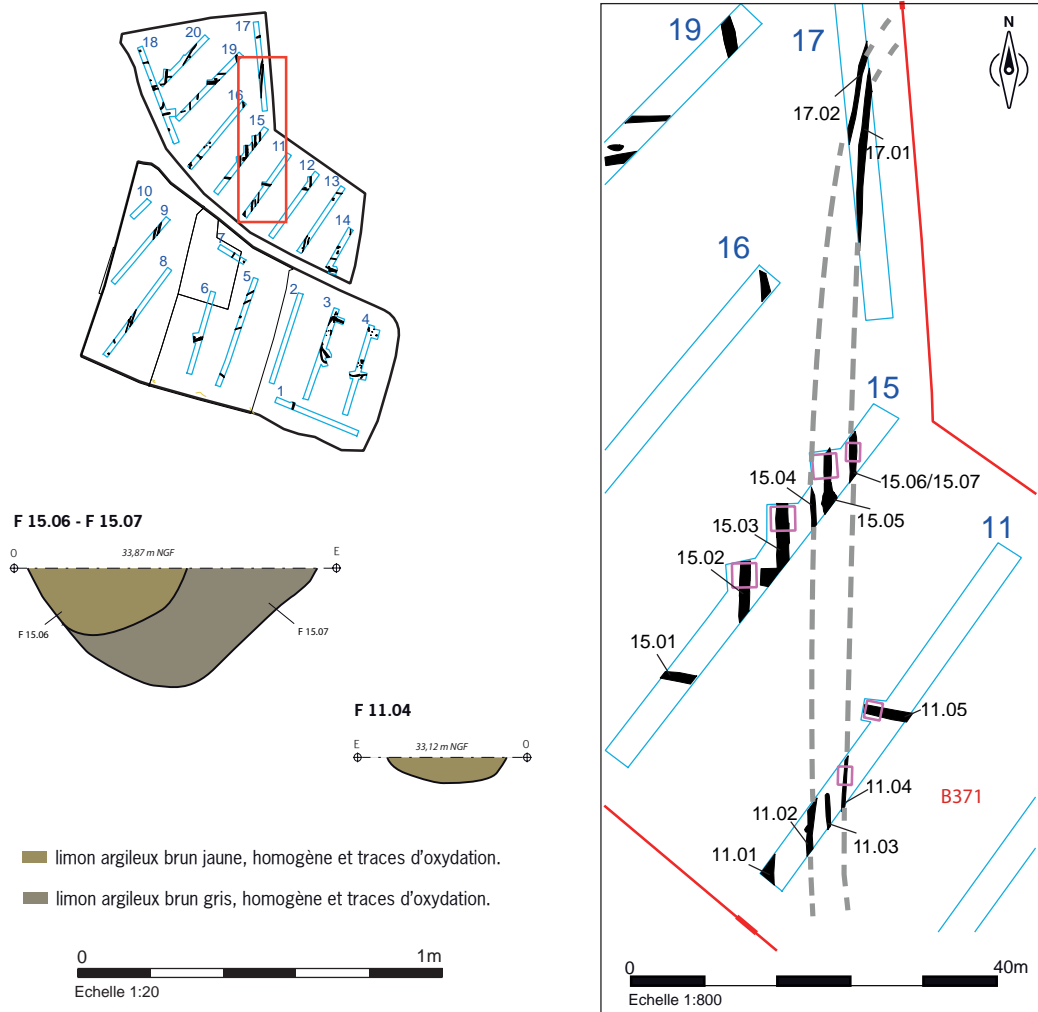
Deux secteurs peuvent être distingués et le premier est localisé au sein des parcelles B1060 et B1061. Comme évoqué précédemment, l'état de ces dernières (remblais de démolition avec de l'amiante, puits, clôture, haies, etc.) n'a pas laissé le choix quant à l'emplacement des tranchées. Au nombre de trois (tranchées 5, 6 et 7), elles ont révélé six tronçons de fossés dont l'orientation majeure nord-est/sud-ouest diverge de toutes celles découvertes durant le diagnostic (Fig.21). Le sondage mécanique réalisé dans F.6.01, étant certainement la continuité de F.5.03, a permis de mettre en évidence son profil, mais également de révéler le départ d'un nouvel axe (F.6.02) lui étant parallèle et le joutant sur son bord nord (cf. Fig.21). Le sondage n'a pas atteint le fond de ce second fossé afin de pouvoir conserver sa trace en plan. L'observation de la coupe stratigraphique révèle des comblements composés de limons argileux brun/gris plus ou moins oxydés. Aucun mobilier n'est découvert en leur sein, seul élément permettant une supposition quant à leur datation, le comblement de F.6.01 ne semble pas signifier qu'il s'agisse de tracés anciens.

Fig.21 Plan et relevés des vestiges non datés des tranchées 5, 6 et 7 © O. Maris-Roy, A. Le Merrer, Inrap



Le deuxième secteur présentant des structures non datées est localisé au cœur de la parcelle B371 au sein des tranchées 11, 15 et 17. Il s'agit de six/sept segments de fossés (F.11.02, F.11.04, F.15.04, F.15.06, F.15.07, F.17.02 et F.17.03) correspondant à trois tracés reprenant également l'orientation nord-sud déjà suivie par de nombreux axes (Fig.22). Les sondages mécaniques et manuels révèlent des tracés dont les largeurs en plan s'échelonnent entre 0,32 et 0,80 m pour des profondeurs n'excédant pas 0,36 m. Malgré le manque de mobilier, ces formats modestes associés à ces comblements, dont l'observation laisse envisager un colmatage ancien, rappellent ceux des vestiges gaulois de la parcelle B367 (cf. 2.1 les vestiges d'une occupation protohistorique). De plus, dans la tranchée 17 les fossés s'orientent à l'est et présagent d'un espace se développant dans cette direction.

Fig.22 Plan et relevés des vestiges non datés des tranchées 11, 15 et 17 © O. Maris-Roy, A. Le Merrer, Inrap



3. L'étude documentaire (O.Maris-Roy, Inrap)

La lecture de la documentation indique que le terroir de la ZAC est un ensemble de terres cultivées au second Moyen Âge et à la période moderne. Les résultats des diagnostics archéologiques le démontrent notamment avec quelques structures éparses (fondation de murs, parcellaires, etc.) et une possible occupation alto-médiévale suggérée par la première campagne de diagnostic tranche 2a (Bourne, 2018). Le beau plan parcellaire du XVIII^e siècle, prélude à la planimétrie napoléonienne et contemporaine, représente un paysage de bocage avec des terres et prés traversés par un chevelu de ruisseaux qui n'a guère changé avant les grands bouleversements de l'après-guerre (Fig. 23 et 24)¹.

Fig.23 Plan du XVIII^e siècle de Cintré avec l'emprise de la ZAC du Moulin à Vent et les lieux-dits étudiés (AD 35, C5050)

¹ Nous ne connaissons pas la raison de ce plan pour le moment.



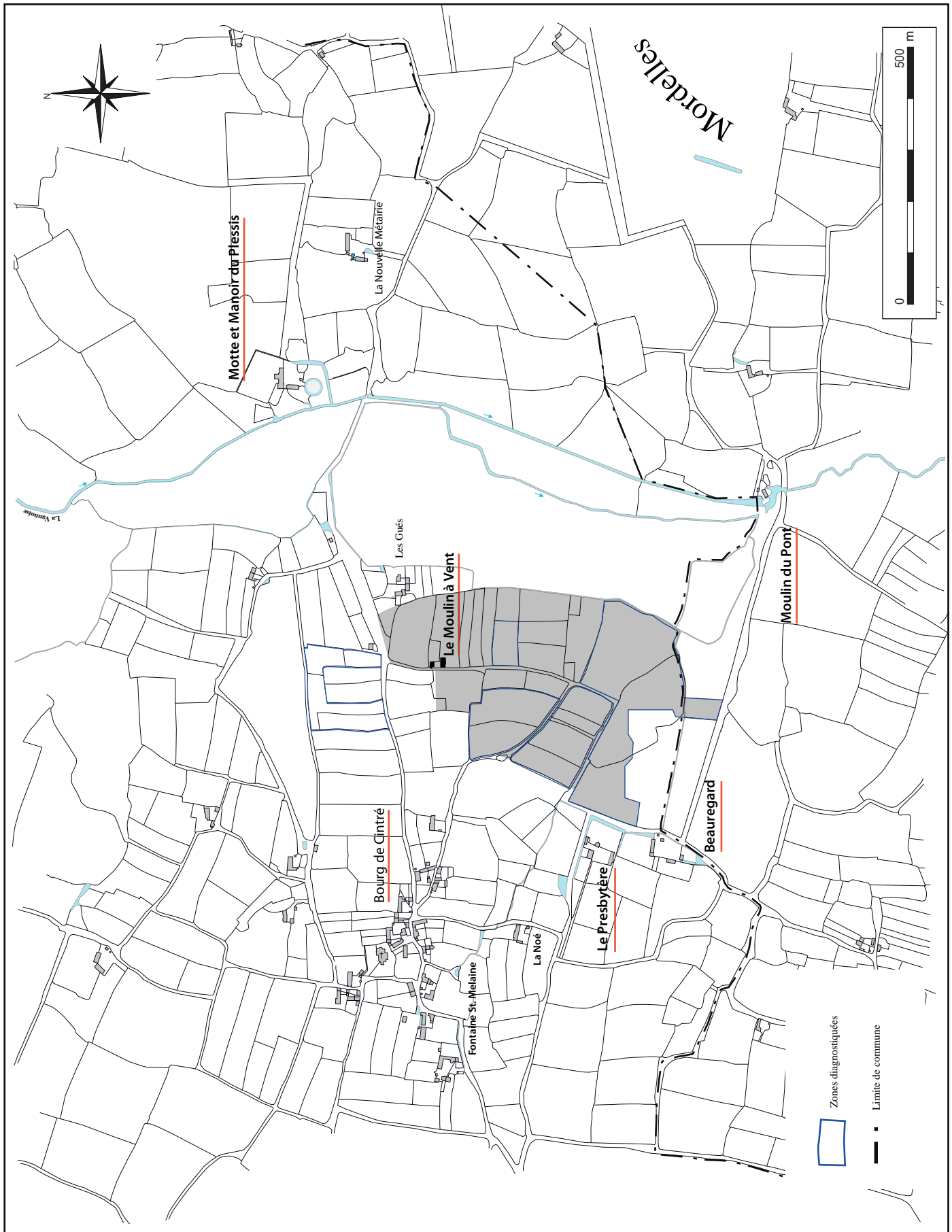


Fig.24 La Zac du Moulin à Vent et les lieux étudiés reportés sur le cadastre de 1829 © O. MarisRoy, Inrap

Le parcellaire figuré est quasiment identique au cadastre de 1829. Néanmoins, les terres sont cernées par des lieux-dits riches en histoire dont le ressort de quelques-uns se trouve sur l'emprise de la ZAC et des futures opérations de diagnostic. C'est la raison pour laquelle nous avons pris parti pour une étude historique de ces occupations : le bourg et prieuré de Cintré, le lieu-dit du Moulin à Vent avec l'habitat seigneurial du Plessis, le presbytère et la ferme de Beauregard.

Le premier Moyen Âge : une période peu connue des textes

Comme beaucoup de localités de Haute-Bretagne, l'histoire de Cintré traverse une nuit documentaire avant les X^e-XI^e siècles et la multiplication des chartes des abbayes bénédictines nouvellement réformées. La dédicace de Saint-Melaine de l'église, premier évêque de Rennes au VI^e siècle, et le patronage de l'abbaye de Saint-Melaine peuvent aussi bien désigner une fondation alto-médiévale dépendante de l'abbaye construite sur sa tombe qu'une fondation romane accompagnant le relèvement général des établissements bénédictins à partir des X^e-XI^e siècles. Au sujet des possessions de l'abbaye en Basse-Bretagne, J. Levron émet l'hypothèse qu'une partie des patronages et des prieurés fondés s'appuie sur des reliques du temporel monastique du premier Moyen Âge². Une autre hypothèse très fragile est rapportée et rejetée par P. Banéat. Au hameau et fief de Bonnemais à la limite avec la commune de La Chapelle-Thouarault, l'ancienne chapelle dédiée à Notre-Dame dite la *chapelle des Vignes* aurait été le siège paroissial primitif avant d'être transférée vers l'actuel sanctuaire du bourg qui était alors l'église prieurale³. Nous n'avons trouvé ni de traces de cette histoire populaire, ni d'une quelconque ancienne organisation paroissiale de ce genre à Cintré. La dédicace à la Vierge Marie peut être l'indice d'un sanctuaire paroissial alto-médiéval, et ces glissements à partir du XI^e siècle ne sont pas inhabituels dans le contexte d'affirmation des centres villageois, des réseaux paroissiaux et prieuraux. Des indices d'une occupation antique (un possible atelier de potiers)⁴ ont été repérés à Bonnemais, mais le *hiatus* alto-médiéval est encore trop important pour conclure à une occupation sur la longue durée. L'hypothèse la plus probable est la création au second Moyen Âge d'une chapelle seigneuriale attenante au manoir de Bonnemais avec la fondation de deux messes accordées par l'évêché comme le signale P. Banéat.

L'église paroissiale de Saint-Melaine, la création du prieuré et la formation du bourg de Cintré.

Entre 1158 et 1214, une série d'actes de la papauté, des évêques de Rennes, du chapitre cathédral et de l'archevêque de Tours, confirment et mettent sous leurs protections l'abbaye et ses biens. En effet, l'abbaye bretonne est un établissement important en Haute-Bretagne et dans l'évêché de Rennes au sein duquel le monastère est le troisième acteur des patronages des après l'évêque et le chapitre cathédral⁵. L'église de Cintré apparaît comme l'*ecclesia de Sintreio*⁶/*Sintreii*⁷/*Syntreyo*⁸. Cette chronologique correspondrait aux parties les plus anciennes de l'église datée du XII^e siècle. À défaut d'actes du XI^e siècle, il ne fait guère de doute que l'église existe en l'an mil. L'acte de 1152 de l'évêque de Rennes Alain (1141-

² Levron 1929, p. 844

³ Banéat 1929, p. 418.

⁴ Provost 1982, Fig.3, n°2.

⁵ Lunvel 2014, p. 221.

⁶ Cartulaire de Saint-Melaine, acte n°5 (1158) ; acte n°77 (1152).

⁷ Cartulaire de Saint-Melaine, acte n°32 (1170) ; acte n°55 (1213) ; acte n°63 (1214) ; acte n°78 (1214).

⁸ Cartulaire de Saint-Melaine, acte n°302 (1185).

1157) reprend la confirmation de ses prédécesseurs Mainon (1047-1016) et Marbode (1096-1118) pour le patronage et la collation des églises de l'évêché. La confirmation de l'évêque de Rennes de 1170, Etienne de Fougères, précise les dîmes et les fiefs, et d'autres revenus rattachés aux *ecclesiae*⁹. Ces actes solennels ne sont pas *stricto sensu* une liste précise et exhaustive, mais plutôt un dessin ou une « confirmation cadre » du temporel de l'abbaye au moment de leur rédaction. Saint-Melaine dispose peu de temps du sanctuaire de Cintré. En 1238, l'abbaye l'échange avec le trésorier du chapitre cathédral contre celle de la Melesse¹⁰. Ce transfert explique une stratégie d'implantation souple de l'abbaye cherchant à s'imposer très localement comme la seule référence monastique¹¹. L'abbaye est bien présente dans un rayon de 20 km autour de Rennes et cet échange lui permet de renforcer sa présence dans le nord de la cité avec un important groupe de sanctuaires : La Melesse, Betton, Saint-Symphorien, Chévaigné, Pacé, Montgermont, Saint-Gilles. On ne saurait dire ce qui revient précisément à l'église de Cintré, mais l'analyse des quelques actes de la première moitié du XIII^e siècle entrevoit la situation aux XI^e-XII^e siècles.

Un litige entre l'abbaye et le seigneur du Plessis, réglé en 1215 par le sénéchal de Rennes, possède des éléments de réponse. Alain de Verrière, seigneur du Plessis et mari de Juliotte, héritière de Philippe du Plessis de la première famille seigneuriale des Plessis-Cintré, s'accorde en qualité de seigneur supérieur avec Saint-Melaine sur les devoirs dont les hommes de l'abbaye vivant sur les terres de Cintré sont assujettis : les droits de juridiction, des banalités (four et moulin seigneurial), et autres obligations féodales (ost et devoirs de repas)¹². En contrepartie, Alain de Verrières renonce à forcer l'abbaye à entretenir un moine dans la paroisse de Cintré car les fondations de Cintré se font en l'église abbatiale¹³. Le rapport de force qui s'exerce en ce XIII^e siècle peut éclairer le contexte initial de l'église et la présence des moines de Saint-Melaine. Les revendications d'Alain de Verrières vont aussi dans le sens d'une cofondation d'un prieuré au cours des XI^e-XII^e siècles qui eut comme point de départ la cession de l'église aux moines par la première dynastie seigneuriale du Plessis. En tant que mari de l'héritière, le sire de Verrières affirme sa légitimité pour l'appropriation de la seigneurie. Il est devenu le chef de la famille fondatrice et assume leurs fondations. Ce passé, qui apparaît en filigrane, s'inscrit à l'Ouest dans le grand mouvement des transferts des biens ecclésiastiques par les laïcs vers les religieux en accord avec le discours grégorien à partir du XI^e siècle. Dans ce sillage, nous assistons au vaste

9 [...] *quecunque tam in ecclesiis quam in decimis et feudis seu quisbuslibet redditibus allii aut possessionibus ecclesia nostra canonice possidere dinoscitur, aut in futurum racionabilibus [...] Cartulaire de Saint-Melaine, acte n°32 (1170). La confirmation par le chapitre cathédral de 1214 use des mêmes termes. Cartulaire de Saint-Melaine, acte n°78. La bulle du pape Lucius III de 1185, tout en confirmant les biens, stipule qu'il est interdit d'exiger les dîmes sur les novales ou sur la nourriture des animaux de l'abbaye tout en confirmant la desserte paroissiale dans les églises qui lui appartient et à percevoir les revenus liés aux inhumations. Cartulaire de Saint-Melaine, acte n°302.*

10 [...] *Preterea concordatum fuit inter partes quod dicti homines de dicta parrochia tenentur ire ad molendinum dicti hominibus appelaret super multura dicti molendini et ipse non posset super hoc domini de Plesseiaco ad molendum bladum suum, salva pace Alani de Boscheaus. Et si dictus dominus aliquem de dictis hominibus appelaret super multura dicti molendini et ipse non posset super hoc coram illo racione defendere, predictus dominus de Plesseiaco haberet multuram de blado moluto in alio molendino [...] Cartulaire de Saint-Melaine, acte n°38 (avril 1238). L'échange concerne aussi le prieuré de Mordelles.*

11 Lunvel 2014, p. 222.

12 Cartulaire de Saint-Melaine, acte n°80.

13 [...] *Pretera concessum fuit a dicto domino quod dicti domino quod dicti abbas et conventus non possint de cetero per ipsum nec per suos compelli tenere in dicta parrochia aliquem monachum residentem. Ita quod in eadem abbacia fiat servicium pro redditu suo de dicta parrochia, prout in eadem parrochia fieret si aliquis monachus ibidem maneret.*

[...] Cartulaire de Saint-Melaine, acte n°80 (23 mai 1245).

mouvement des fondations priurales entre la seconde moitié du XI^e siècle et le début du XIII^e siècle¹⁴.

La relation toponymique est évidente entre le nom de la famille et l'habitat seigneurial du Plessis situé à quelques centaines de mètres à l'est de l'église où une motte ceinturée de douve en eau au XIX^e siècle a été arasée dans les années 1980. Les Du Plessis ont sans doute été propriétaires de l'église et ont procédé au transfert puisque la *Maison du Plessis* jouissait des droits de supériorité et de prééminence sur le sanctuaire. L'aveu de 1557 d'Yves le Métayer, sir du Plessis par acquis de Yves du Plessis en 1503¹⁵, rappelle que la *Maison du Plessis* possède un droit d'enfeu, de sépulture et de banc dans la chancel et la nef de l'église¹⁶. L'interdiction d'armoiries étrangères à la *Maison du Plessis* sur l'église émane du « droit de litre », un privilège propre aux fondateurs du sanctuaire¹⁷. Avant une restauration profonde à la fin du XIX^e siècle, l'église possédait encore une ceinture d'armoiries à l'intérieur et à l'extérieur que l'érudit Des Bouillon dessina succinctement¹⁸. Dans cette perspective, l'expression « *Maison du Plessis* » n'a encore rien d'anodin au XVI^e siècle et elle fait écho aux revendications d'Alain de Verrières alors chef de cette maison. Que cela soit par mariage ou par achat, les seigneurs successifs sont à la tête de la famille originellement prééminencièrre de Cintré. Mais les Du Plessis ne sont pas les seuls à léguer des droits et des revenus perçus sur le territoire. Le prêtre Alain Escobellan donne vers 1224-1234 à Saint-Melaine deux quartiers de blé sur les dîmes de Cintré qu'il tenait de ses ancêtres¹⁹. En tant que rente seigneuriale et familiale léguée au début du XIII^e siècle, cette dîme s'inscrit dans les transferts massifs de dîmes levées hors du cadre ecclésial dont le mouvement atteint un point haut entre la fin du XII^e siècle et la première moitié du XIII^e siècle²⁰. La donation eut deux conséquences. La première est l'opposition immédiate du seigneur du Plessis *Guihenoc* et sa femme *Tébaud*, car, dans la même décennie, l'évêque de Rennes Josselin rejette leur réclamation et confirme qu'Alain Escobellan reçoit cette rente des mains de l'abbé de Saint-Melaine²¹. Ce refus d'abandonner une partie des dîmes n'est pas inhabituel parce qu'elles sont perçues avant tout comme des prélèvements seigneuriaux²². Si *Guihenoc* et *Tébaud* s'opposent, c'est probablement parce que cette dîme leur revient et qu'ils l'octroyèrent aux Escobellan comme membres de leur réseau de fidélité. La seconde évidence est le probable transfert de la dîme en tant que revenu paroissial destiné au prêtre de la cure. Le prélèvement sur le fruit de la terre de Cintré mentionné par les deux actes est identique de deux quartiers de blé.

14 Lunven 2014, pp. 202-205.

15 AM Rennes, 2 Mi 276 et copie du XVIII^e siècle AD 35, 2 F 9.

16 [...] *Mesmemment ont lesd. monseigneurs droit denfeus et tombeaulx prohibitifs en leglise parrochial dud. Cintré armoies des armes de la maison, avec bans et accoudevements tant en la nef que au chancel de l'eglise aussi armoies et prohibez a tous aultres ensembles sur leglise por le dehors autour dicelle eglise aussi armoies de la maison de plessis et par le dedans plusieurs escussons desdits armes de notans et portans tesmoignage que lesd. monseigneurs et leurs predecesseurs sieurs dicelle maison du plessis avoit et sont seigneurs superieurs en icelle eglise et paroisse [...] AD 44, B 2109.*

17 La litre est une pratique funéraire de la fin du Moyen Âge consistant en un bandeau noir peint à l'intérieur et à l'extérieur de l'église sur lequel figurent les armoies des seigneurs fondateurs. La coutume de Bretagne restreint la pratique aux seigneurs fondateurs avant d'être étendue à tout le royaume par François I^{er}. Davy, Bondeaux 2018, pp.3-13.

18 Dessin non figuré. AD 35, 4J 80.

19 [...] *quod Alanus Escobellan, presbiter, coram nobis constitutus, dedit Dep et ecclesie Beati Melanii et monachis ejusdem, in puram et perpetuam elemosinam, duo quarteria bladi que dictus Alanus et sui antecessores percipiebant in decima de Sintreio, ita quod memoratus Alanus vel sui successores in dicta decima nichil poterunt de cetero reclamare [...] Cartulaire de Saint-Melaine, acte n°203 (1224-1234).*

20 Lunvel 2014, p. 202.

21 [...] *cum contencio esset inter Alanum Eschabellam, presbiterum, ex una parte, et Guihenocum et uxorem suam et Theobaudum de Plessez, ex altera, super contencione cujusdam decime, scilicet duo quarteria bladi que idem presbiter recipiebat in decima de Sintreio per manum monachum Sancti Melanii; idem vero asserebant illa duo quarteria eisdem jure hereditario pertinere; adjudicatum fuit coram nobis ipsis litigantibus ipsos in illa decima nichil de cetero posse reclamare [...] Cartulaire de Saint-Melaine, acte n°157 (1224-1234).*

22 Lauwers 2012, pp. 32-31.

En outre, Alain Escobellan est traditionnellement considéré comme le premier prêtre connu de Cintré, et le second acte rappelle qu'il tient cette rente de l'abbaye de Saint-Melaine. Pour mémoire, la sentence du sénéchal de 1245 stipule que les hommes de Saint-Melaine iront au moulin seigneurial à l'exception de la « paix » d'Alain Boscheaux : *salva pace*. La traduction pose question, car ce n'est évidemment pas une référence à la Paix de Dieu ou à un espace de trêve autour d'un édifice consacré et imposés par l'Église pour « légiférer » la violence laïque. L'expression « *in pace* » désignerait, avec précaution, un ermitage ou une récluserie où séjournerait Alain Boscheaux. Notre personnage serait un moine de Saint-Melaine, du moins, un personnage sous sa dépendance puisque ce lieu exempté est cité parmi les hommes de l'abbaye. Il est peut-être affilié aux seigneurs des Bouchaux installés sur le lieu-dit du Bouchaux sur la paroisse de Mordelles à la limite du ressort de Cintré²³. L'« ermitage » se trouverait au hameau du Bintin (commune de Cintré) où un rajout postérieur à la matrice cadastrale de 1830 mentionne une terre dite de *la chapelle beaucheton* sur l'emprise de l'ancienne chapelle seigneuriale du Bintin. Le mot est barré et les ingénieurs du cadastre retranscrivent parfois mal les toponymes, mais le mot paraît proche. Bintin est le siège de la seconde plus importante seigneurie de la paroisse dont le domaine et fiefs rognent aussi sur les paroisses environnantes. Les sires de Bintin sont connus au XIII^e siècle et possédaient un droit de haute justice sur la paroisse avec seulement un droit honorifique sur l'église de Cintré. La chapelle seigneuriale est fondée au XV^e siècle en l'honneur de Saint-Martin²⁴, mais il n'est pas impossible que la chapelle s'implante sur un lieu ancien : l'ermitage de Boscheaux ?

L'histoire du prieuré demeure malheureusement obscure et l'établissement surgit tardivement en 1292 dans une « lettre comptable » de la décime pontificale perçue dans l'évêché de Rennes²⁵. Cintré n'est pas une exception et se situe dans la chronologie des mentions du réseau prieural de l'abbaye²⁶. Or, le terme d'*ecclesia* des grandes confirmations générales entre 1158 et 1214 peut désigner une dépendance ou un prieuré associé à l'église, ce que suggère V. Launay à propos du réseau prieural de l'abbaye Saint-Sulpice²⁷. À partir de la même lecture de l'acte 1245 pour le contexte de la donation de l'église, nous voyons qu'Alain Verrières agit en qualité d'héritier des Du Plessis, cofondateurs du prieuré, puisqu'il réclame le retour de moines. L'expression « *tenere in dicta parrochia aliquem monachum residentem* » ne concerne bien évidemment pas la paroisse dont l'abbaye n'a plus la charge mais bien le prieuré. G. De Corson suggère que les moines ont délaissé Cintré depuis un certain temps avant qu'Alain de Verrières ne souhaite leur

retour²⁸. C'est tout à fait probable, mais pourquoi et comment explique-t-on cette absence ? L'exercice est ardu car la faiblesse du corpus réduit la grille de lecture. *A contrario*, le silence des actes traduit un déclin ou au moins un changement de statut de l'établissement²⁹. Le transfert de patronage de 1238 motivé par une politique de regroupements paroissiaux et un souci de gestion du temporel abbatial en sont probablement la cause. A Cintré, Saint-Melaine paraît privilégier plutôt le centre domanial

23 Ce sujet mérite d'être plus étudié. Une abbesse à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes se nomme Jeanne des Boschoux (1282-1294) De la Bigne Villeneuve 1876, p. XV. En 1397, Pierre du Plessis (un membre des Duplessis-Cintré) et Jeanne des Bouchaux déclare au duc leur manoir, terres et seigneurie des Bouchaux. AD 44, B 2135 (non consulté).

24 Guillotin de Corson 1999, pp. 93-94

25 [...] Item, pro isto festo Omnium Sanctorum racione prioratus de Sintré, centum solidos [...] Cartulaire de Saint-Melaine, acte n°298 (25 juin 1298).

26 Des cas extrêmes existent comme le prieuré de Pocé-les-Bois seulement reconnu au XVII^e siècle. Bachelier 2013, t.2, p. 372.

27 Launay 2014, pp. 44-46.

28 De Corson 1881, p. 62.

29 Il faut prêter attention à cet effet de source car l'absence de source ne signifie pas une régression. Pichot 2006, p.29.

que le centre spirituel à contrecœur d'Alain Verrières. Ce changement sur la durée se confirme par l'affermage du prieuré en 1370 et 1378³⁰ et s'inscrit dans une tendance propre à Saint-Melaine comme aux grands monastèresbénédictins dans l'Ouest, à l'exemple de Marmoutier dans le bas Maine³¹. Le « virage économique » s'accroît en 1411 lorsqu'une bulle papale entérine la réunion du prieuré avec 23 autres établissements à la manse conventuelle³². Nous le comprenons parce que Cintré est un fief et baillage satellite situé à moins d'une journée de l'abbaye, laquelle peut aisément l'exploiter d'abord en faire-valoir direct puis par affermage sans avoir recourt à de réels bâtiments domaniaux importants. L'aveu de l'abbaye de 1544 est assez clair. Chaque prieuré est déclaré avec les droits et revenus avec parfois des bâtiments. Certains paraissent encore bien équipés avec une maison, une chapelle et une grange, mais pour Cintré, il n'est question que de seuls maigres revenus perçus en numéraire et en nature avec les droits seigneuriaux : 70 souls et 14 boisseaux de blés³³. Une étude plus approfondie de l'ensemble du temporel abbatial sur la longue durée serait pertinente pour comprendre la place de Cintré. Néanmoins au XVII^e siècle, Cintré est « perdu » dans le temporel et les archives de l'abbaye. Un inventaire dressé en 1683 lors du partage du temporel entre l'abbé et les moines remarque que l'on ne sait pas pourquoi l'abbé profite des dîmes de Cintré et de Rannée et qu'il n'existe aucun bail à ferme³⁴. Une des notes se termine par une injonction laconique mais claire : « *tâcher d'en découvrir le sujet* »³⁵.

In fine, nous pouvons nous interroger sur la nature et l'importance du « prieuré » que nous qualifions plus volontiers de « dépendance monastique ». L'expression a l'intérêt de mettre l'accent sur le fait que ces possessions ne jouissent d'aucune autonomie tant humaine que patrimoniale tout en revêtant des formes mouvantes. Le « désengagement spirituel précoce » et la modestie du fief de Cintré expliquent que la localisation du prieuré est inconnue et que la toponymie locale n'ait conservé aucun souvenir de la présence des moines. Ce constat amène à s'intéresser au bourg et son organisation spatiale. Il n'est jamais question du bourg ni dans les chartes de Saint-Melaine ni dans les archives du chapitre cathédral. L'analyse morphologique du parcellaire révèle un possible enclos centré autour de l'église. Il est matérialisé au sud par deux limites fortes curvilignes et parallèles dont l'une cerne le cimetière paroissial, une limite fort occidentale et une dernière plus discrète à l'est dessinant une légère courbure tranchant avec la rectitude des limites des parcelles (Fig.25). Il s'agit d'un enclos ecclésial, lieu d'asile, fréquemment habité au Moyen Âge qui sert de noyau pour beaucoup de villages actuels. Cette courte proposition d'analyse morphologique limitée par les objectifs du diagnostic archéologique et la documentation familiale permet de compléter les observations de J. Bachelier sur les villages où l'abbaye de Saint-Melaine est implantée³⁶. Le faciès peu urbanisé reconnue comme une structure morphologique élémentaire au sein et hors de l'enclos ecclésial suppose de mettre en doute la capacité d'attraction de l'abbaye, et de sa capacité de mise en œuvre d'une opération urbaine. Le faible engagement de l'abbaye sur les terres de Cintré conclue par l'échange de patronage et le

30 AD 35, 1 F 1620.

31 Pour les prieurés de Marmoutier dans le bas-Maine voir Legros 2010, p.68.

32 AD 35, 4 H 10/1.

33 [...] *Le prieuré de Cintré par cause duquel prieuré est deu esdiz abbé et couvent de saint Melaine, en ladite parrouesse de Cintré, en juridiction, seigneurie et obeissance, le nombre de LXX soulz et par froument XIII boixeaulx* [...] AD 35, 1F 77. La déclaration est sensiblement la même dans les aveux de 1551, de 1644, de 1680, de 1682 et 1732. AD 35 4 H 11.

34 13 juillet 1683. AD 35, 4 H 10/1.

35 La situation due être en partie rétablie au XVIII^e siècle parce que l'état des fiefs et revenus de 1791 mentionne des baux à ferme conclus récemment pour les grosses et menues dîmes de Cintré, mais on note qu'il est difficile de connaître les rôles rentiers à cause du refus des vassaux de l'abbaye et de la négligence des procureurs. AD 35, 4 H 10/1.

36 Atlas des villes et villages de Haute-Bretagne. Bachelier 2013, t.2.

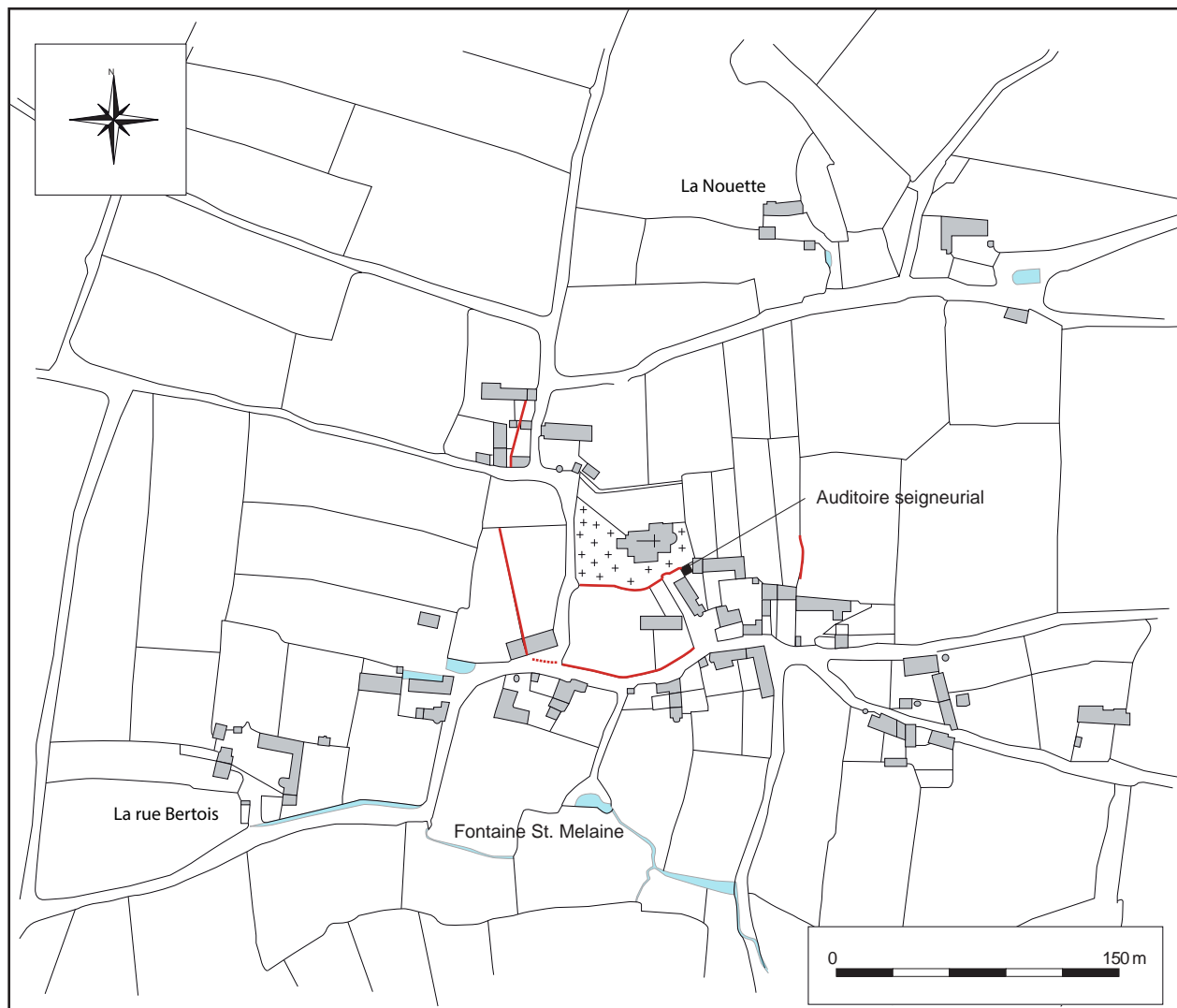


Fig.25 Interprétation morphologique d'un probable enclos ecclésiast © O.Maris-Roy, Inrap

tournant exclusivement domanial du prieuré a probablement joué un rôle important. L'aptitude de Saint-Melaine à exercer un pouvoir organisateur réel serait aussi temporisée par le partage de l'exercice du pouvoir sur le village avec le pouvoir seigneurial local. Le fief et baillage des moines s'étend sur le bourg et les déclarations seigneuriales citent le baillage du *bourg ancien* ou du bourg de Cintré. Le partage est symbolisé par l'ancien auditoire de la justice seigneuriale accolé à l'enclos de l'église. Le silence des sources du prieuré temporise, car on ne sait rien de l'exercice conjoint de ces pouvoirs, et s'il y eut des empiètements réciproques qui se trouvent à la source de la rédaction de beaucoup d'actes.

Les toponymes environnants

L'habitat aristocratique du Plessis et les moulins (Fig.26)

Les aveux et minus rendus par les sires du Plessis-Cintré au duc de Bretagne puis au roi de France sont les sources premières pour approcher la matérialité des habitats aristocratiques hors de l'archéologie. Nous retrouvons dans l'aveu de Gilles du Plessis de 1397 la première mention de son « *lieu et hebergement manoir noble et vulgairement apele le pleseis situé en la paroisse de cintré avecqs tant les terres nobles et non nobles* »³⁷. Cette citation laconique se confirme par les réformations

³⁷ AD 44, B 2109. Le mot d'hébergement est raturé sur le document. Doit-on y voir une réelle signification ?

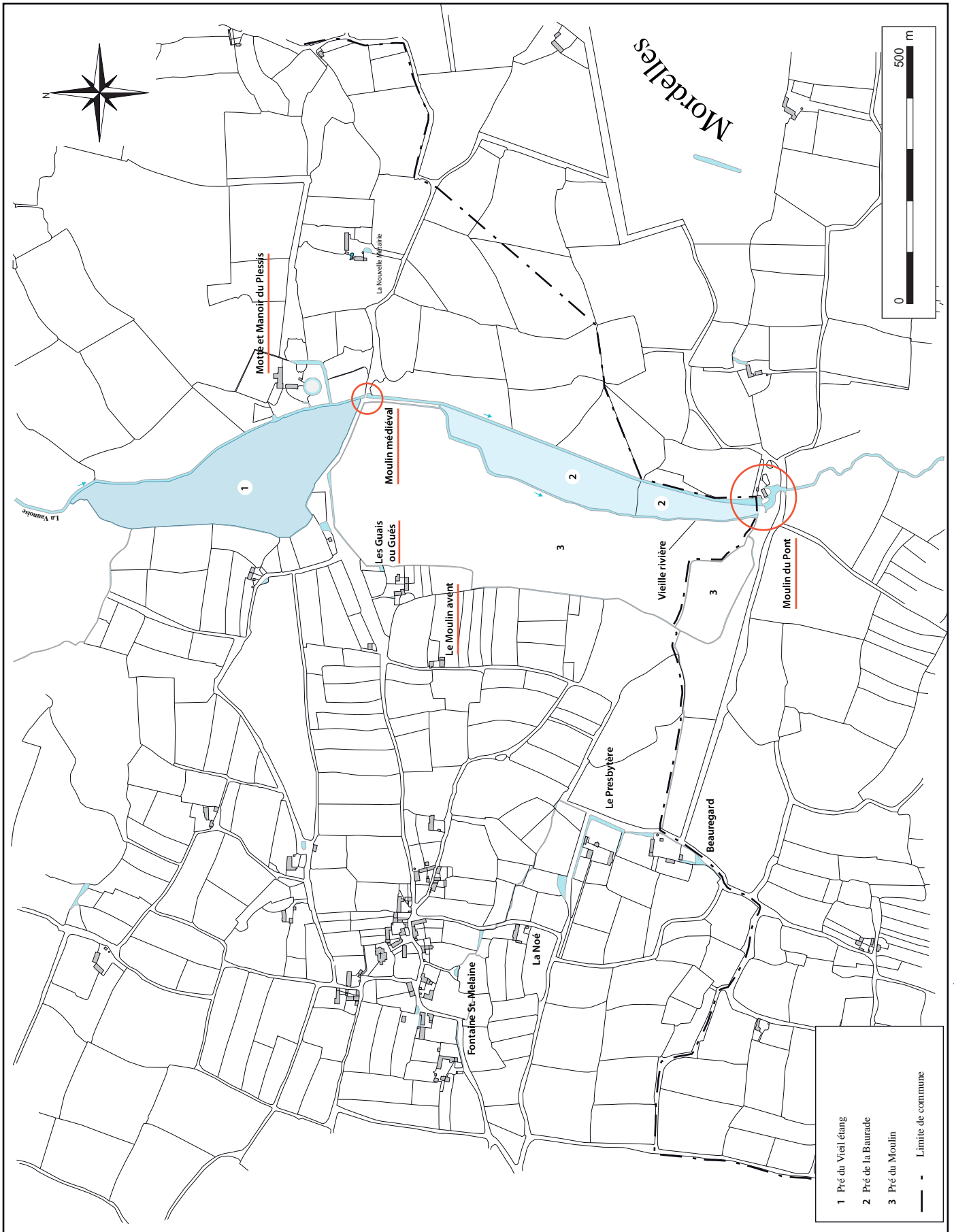


Fig.26 Moulins et étangs de Cintré au Moyen Âge et à la période moderne © O. Maris-Roy, Inrap

de 1427 et 1573, mais ces enquêtes sont destinées à reconnaître la nature roturière ou noble du propriétaire et de la terre pour l'acquittement du fouage ; il est normal que les informations matérielles soient succinctes. L'habitat est « l'hostel et manoir ancien d'Yves Sgr du Plessis » (1427), puis « *le lieu et manoir du plesseix cintré avecq la métrie de la Louvelle sont noble et d'ancienneté appnt a prt a noble et saygr (seigneur) et procureur maistre guillaume le metayer* » (1513)³⁸. Les aveux et minus sont plus prolixes et donnent une image plus précise du pourpris et du domaine : un manoir couvert d'ardoises, la métairie de *Louvelle* ou *Nouvelle* à l'est, la motte et les douves, la chapelle et des bois et hautes futaies. D'autres maisons, cours, jardins et vergers, colombiers complètent le décor accompagné d'équipements économiques courants pour une seigneurie rurale comme un pressoir, un moulin. Cependant, nous n'avons pas cherché à reconstituer de manière exhaustive le domaine, car il ne semble pas s'étendre véritablement sur la zone étudiée. En revanche, on remarque des moulins situés à cheval ou près de la zone étudiée dont les finages apportent des éléments de compréhension du paysage de la ZAC.

Le nom de la ZAC hérite d'un ancien moulin à vent installé à l'est à quelques encablûres de la surface diagnostiquée. Malheureusement, le moulin est très mal documenté. Les aveux et minus des ne citent étonnement pas l'édifice alors qu'il se situe à proximité du manoir du Plessis, et surtout, lorsque l'on connaît l'importance de la meunerie dans les revenus seigneuriaux. Nous avons seulement trouvé des mentions de l'édifice et de son terroir comme un repère topographique dans l'aveu très complet de 1785³⁹. L'absence du moulin à vent dans les archives du Domaine national indique qu'il a été peut-être vendu avant à la Révolution et qu'il ne dépendrait plus du domaine du seigneurial⁴⁰. Cette absence interroge d'autant, car tous les documents déclarent volontiers deux moulins à eau sur la rivière de la Vaunoise : l'un à proximité de l'habitat seigneurial et le moulin à eau du Pont situé au sud sur la commune de Mordelles. Le moulin à vent ne s'installe donc pas sur une terre vierge de moulin. A la limite septentrionale de la ZAC, le plan du XVIII^e siècle et le cadastre napoléonien dessinent un paysage aménagé de cours d'eau très marqué où règne la rivière de la Vaunoise sur des terres hydromorphes. Un réseau dense de ruisseaux, viviers, mares et fontaines domine le terroir. Le finage de la motte et du manoir est fortement marqué par la rivière qui alimente les douves de la motte et de l'enclos du manoir. Les déclarations seigneuriales font connaître en détail l'ensemble de cette architecture et son évolution jusqu'à l'orée de la Révolution.

1477	AD 44, B 2109	Minu de Jean du Plessis	[...] Item le moulin du plesseix et le reffond et estant diceluy pour raison [...]
1519	AD 44, B 2109	Minu Yves, fils de Guillaume le Métayer	[...] Le moulin dudit lieu ou leve les reparations diceluy avecques les marays et aulnays dudit moulin et pour ce [...]
1525	AD 44, B 2109	Minu de Gillette de Porcon, veuve d'Yves le Métayer	[...] le moulin dudit lieu qui est indigent de reparations en est chomant pour la retenu des eaux avecques le marays aulnays biers et reffond au dessus dudit moulin pour se le tout emsemble en esgart au revenu ouyt livres por ce [...]
1539	AD 44, B 2109	Minu de Gilles le Métayer	[...] Le moulin et emplaz du moulin dudit lieu et seigneurie du plesseix avecques des marays aulnays niez reffont et cours des eaues au dessus et audessous dudit moulin moultaux y subjectz [...]
1557	AD 44, B 2109, fol. 1v°	Aveu de Gilles le Métayer	[...] Item le moulin dud plesseix avec lestang biez ? au dessus et dessous dud moulin contenant pr fons environ deux journaux de terres joignant dun coste a terre et devant declaree dautre a la piece de la palaine en a pree declaree dun bout a la lande de gayer [...]
1691	AD 44, B 2109, fol. 3r° et v°	Aveu des enfants d'Isaac Huchet et Angélique de Siesmaison	[...] Le moulin a eau du pont situé en la paroisse de mordelle sur laditte riviere de fluzel avecq son deport de issüe et son petit jardin contenant le tout quarante quatre cordes, lequel moulin a pour district le domaine de la Bellespinne contenant sieze journaux vingt cordes [...]
1785	AD 35, 2 eH 37, fol. 6 v°	Aveu de Georges Louis Huchet	[...] Le moulin a eau du pont situé en la paroisse de mordelle sur le ruisseau ou riviere de flumel avec sa chaussée, retenues d'eau ; issues, de port petit jardin contenant environ quarante quatre cordes ayant pour vassaux et detraignable outre les usagers des fiefs et seigneuries du plessis Cintré ceux de gueré, Champvillechevron, La touche en Cintré dependant anciennement de la seigneurie des bouchaux apresent annexé a la seigneurie de Cicé étant hors la banlieue du moulin de Marigné [...]

38 AM Rennes, 2mi 276.

39 [...] *La piece du petit cormel situé au sol du même nom en Cintré contenant un demi journal du bout du nord au chemin qui conduit de Cintré au moulin à vent [...]* AD 35, 4 H 11.

40 Est-ce un reliquat du partage de la seigneurie vers 1598 et 1623 ? Ce partage est le fruit des stratégies patrimoniales et foncières des familles installées dans le secteur de Cintré. Une moitié est tenue par la famille du Boberil, puis par la famille Henry et les Rabinard. L'autre partie revient aux sires du Pordo puis aux Huchet qui obtiennent l'ensemble de la seigneurie en 1623 par mariage et vente. AD 35, 1 F 1724.

Le moulin médiéval reconnu en 1477 se situait au pied de l'habitat à la queue d'un immense étang et d'une zone humide dite *le vieil étang* au XIX^e siècle. Un étang est un écosystème composé d'une surface en eau et d'une zone humide exploitée et destinée à absorber un trop plein d'eau dont la surface peut être très importante. Le couple étang/moulin est systématiquement associé avec des marais et des aulnaies, une végétation typique des milieux humides. Le toponyme des *Gués* près de l'imposante digue et d'un ruisseau, affluent de la rivière à la sortie du moulin, signaleraient un ancien petit passage à gué. Le moulin médiéval n'est plus fonctionnel dans le premier tiers du XVI^e siècle car l'on doit mener des réparations importantes. Parmi celles-ci, la réparation de la chaussée qui ne retient plus l'eau de l'étang (1519 et 1525). Il semble de nouveau fonctionnel lors de la déclaration de Gilles le Métayer en 1539. Le moulin est remplacé au moins depuis la fin du XVII^e siècle par l'actuel moulin du Pont selon la déclaration de 1691/141. Malgré sa disparition mais grâce à l'étendu des aménagements et l'assèchement du vieil étang, le moulin médiéval persiste dans le paysage moderne selon la déclaration de 1785⁴². La nouvelle machinerie entraîne la création d'un nouveau et vaste étang repéré par des parcelles de prés sur le cadastre ancien. Un dernier aménagement d'envergure est mené, *a posteriori*, selon les plans anciens et l'aveu de 1785. Un nouveau lit rectiligne est creusé pour la Vaunnoise et son ancien lit devient un ruisseau dénommé la *vieille rivière* sur le cadastre de 1829. L'étang primitif est asséché devenant la prairie de la *Baurade* réunie à la *prairie du moulin* située à l'ouest de l'ancien lit⁴³. Le moulin est un élément essentiel du pouvoir économique seigneurial, et compte tenu des aménagements et des revenus générés, il(s) est (sont) au cœur de l'exploitation seigneuriale du Plessis-Cintré. Le jugement du sénéchal de Rennes de 1245 imposant aux hommes de l'abbaye de Moudre au moulin seigneurial montre que le ban du moulin est déjà bien établi et qu'il a dû faire l'objet d'âpres négociations pour que les seigneurs conservent le monopole. La transition au XVII^e siècle entre le moulin médiéval et le moulin du Pont a pu aider au recul temporaire du droit du ban jusqu'à qu'un arrêt du Parlement de Bretagne de 1684 impose aux habitants de la paroisse de Moudre au moulin seigneurial, et la destruction des moulins à bras domestiques⁴⁴.

Le presbytère et la métairie Beauregard : un ancien manoir et son domaine ? (Fig.27)

Le presbytère et la ferme de Beauregard s'inscrivent dans un vallon humide face au léger versant où reposent les terres diagnostiquées. Le logement du recteur se trouve souvent à l'écart de quelques centaines de mètres du bourg même si parfois il est installé près de l'église. Le presbytère est identifié comme un habitat cosu du XVII^e siècle avec des communs, un parc et des jardins au sein d'un enclos en partie ceinturé de douves en eau. Le bâti correspond à la première mention de 1681 des « *jardins et issyues du presbitaire* » comme un confront d'une terre de la métairie de

41 [...] *l'ancien moulin a eau du plessis sittue sur la riviere de fluzel avecq son estang biez et marais contenant le tout deux journaux [...]* AD 44, B 2109, fol. 2 r^o.

42 [...] *L'ancien etang du moulin de plessis cintré duquel moulin il ne reste plus anciens murs. L'etang actuellement en prairie contenant avec son ancienne chaussée deux journaux joint du nord terre ci devant du midi partie au pré pourry et au marais de la fontaine ci à près lorient la ditte riviere fluant au moulin du pont [...]* AD 35, 2 eH 37, fol. 3 v^o.

43 [...] *La prairie de la borade qui autre fois formait l'etang dudit moulin du pont letout a present en prairie, la prée du moulin y reunie et faisant une des partie lorient entre lesquelles il reste encore un courant d'eau et a lorient desdittes prairies a été fait un lit pour laditte riviere ayant sa chaussée a se prendre depuis le bounou du champ du moulin dependant de la mettairie du moulin [...]* AD 35, 2 eH 37, fol.6 v^o. La réunion des deux prairies explique pourquoi la *prairie du moulin* est nommée aussi la Bourade sur la levée de 1829.

44 Brillon 1727, p. 499.

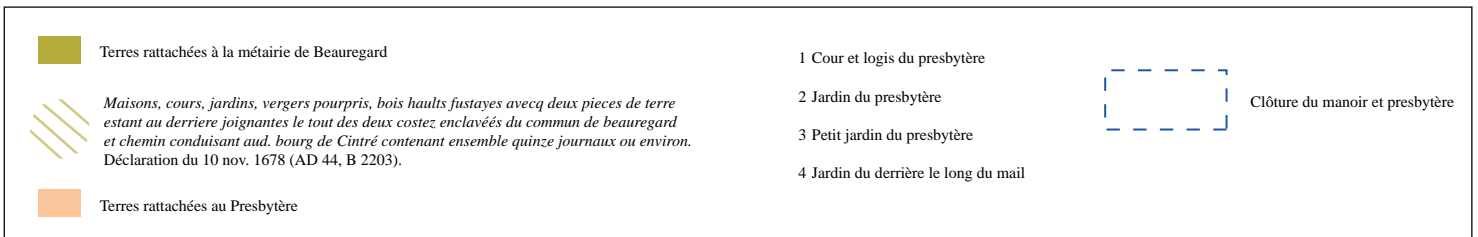
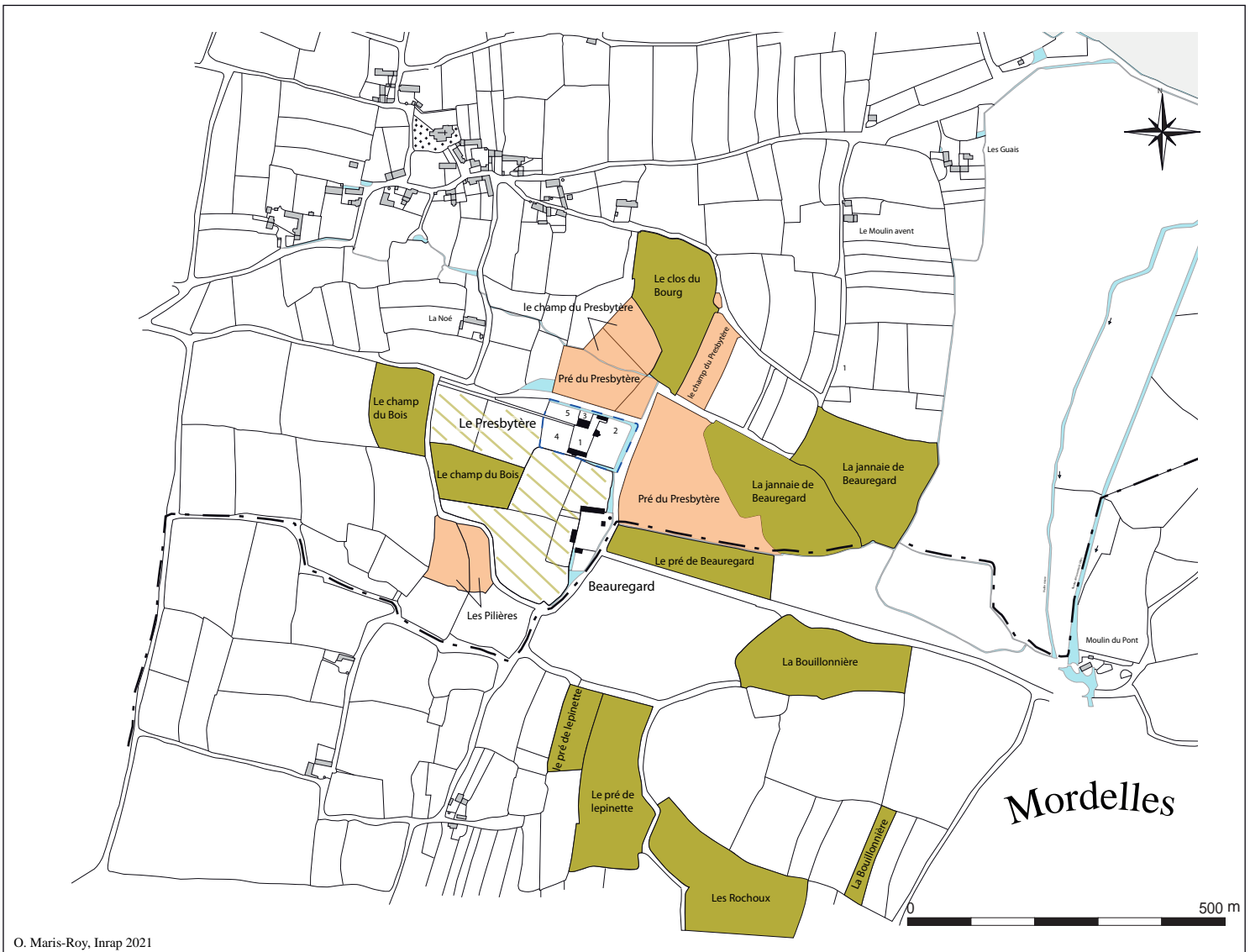


Fig.27 Essai de restitution du domaine de Beauregard © O. Maris-Roy, Inrap

Beauregard⁴⁵. L'aveu de 1785 mentionne l'aveu du recteur en signalant un précédent en 1757⁴⁶. À proximité immédiate, Beauregard est un ensemble de corps de ferme reconnu lors de la réformation des fouages de 1513. L'habitat s'organise autour d'une cour et d'un vivier selon le plan du XVIII^e siècle et la levée cadastrale de 1829. Un premier regard sur l'environnement distingue la grande proximité des deux habitats et l'étonnant cadre domanial du presbytère d'une modeste paroisse rurale. Une lecture croisée des écrits, du bâti et du finage suppose l'existence d'un domaine manorial médiéval articulé entre le Presbytère et la métairie de Beauregard démembré dans une fourchette entre les XVI^e-XVII^e siècles⁴⁷.

45 AD 44, B 2203 fol.188 r°.

46 [...] Le sieur Bammeul recteur de Cintré par aveu du 5 .x.bre 1757. la maison de presbitériale de la ditte paroisse qui consiste en plusieurs logements contenant de long cinquante pieds en laize de vingt-quatre, cour et grange et jardin à l'orient contenant le tout par fonds un journal et quart de journal [...] AD 35, 2 et 37, fol.

47 La question de l'ancienneté des lieux avait été posée par S.Bourne lors de la seconde campagne de diagnostic en 2018. Bourne 2018, p. 35.

C'est en 1513, dans la réformation de fouage, que Jean de la Bintinaye déclare le domaine de Beauregard avec la maison et métairie. La maison, comme les termes de manoir ou hostel, désigne l'habitat seigneurial. Nous avons donc l'archétype d'un domaine manoirial : [...] *Item la maison et metrie de beauregard appt a Jehan de la bintinaye, sre de la grimounaye qu'il tient franche et exempte (mots illisibles) pour tant que pr cette terre disoint obeïr et servir aux advues et de temoings que lad. metrie et terres d'icelle soint rotrel (roturière) et de qui son de gens de bon estat et y tient environ vii jorl et demy de terre et y a este annexé environ xiii jornalz et xx seillons de terre rotre (roturière) et y a metrie [...]*⁴⁸. Le fouage, impôt direct sur les foyers et par extension sur les personnes qui y vivent, s'impose aux roturiers alors que la noblesse et le clergé sont exemptés. Or la situation est plus complexe dans la réalité de l'exercice de l'impôt. Les roturiers échappaient à l'impôt par l'acquisition de terres reconnues comme noble. Inversement, beaucoup de seigneurs réclamaient l'immunité fiscale pour des terres du Tiers-États récemment acquises. C'est le cas de Jean de Bintinaye qui déclare la métairie roturière de Beauregard franche et exempte. La réformation de 1513 eut en vue de remettre de l'ordre par l'examen des titres d'exemption et la reconnaissance de la qualité des terres. Ce premier propriétaire connu est un membre de la famille de Bintinaye appartenant à la petite et moyenne noblesse installée dans la paroisse de Toussaints à Rennes.

Les éléments architecturaux à notre connaissance coïncident avec les sources écrites. Nous n'avons pas visité le bâtiment, mais des photographies permettent les prémices d'une analyse qui correspond à la description succincte faite en 1796 lors de la vente comme domaine national⁴⁹. Le rez-de-chaussée est d'un seul volume où deux cheminées sont installées sur les murs ouest et est. La typologie de la cheminée orientale rappelle les œuvres du XVI^e siècle avec une hôte débordante sur un manteau droit reposant sur des corbeaux et des pieds droits engagés (Fig.28). L'organisation verticale de la circulation des volumes intérieurs est hétérogène. Sur l'autre façade, un escalier droit à degré en bois s'installe dans une ancienne tour d'escalier hors œuvre en pan de bois qui assure la circulation entre le premier étage et les combles (Fig.29). Le rez-de-chaussée de la tour semble être un simple réduit. Sur le même axe vertical, la tour et son escalier communiquent avec un escalier à demi-tournant d'une seule volée qui empiète sur l'espace du rez-de-chaussée (Fig.28). Ce dernier escalier dessert seulement le premier niveau alors que l'accès par la tour mène aux combles depuis le premier étage. Bien que l'escalier soit postérieur, la tour d'escalier hors œuvre est un fort marqueur des manoirs et châteaux français de la fin du Moyen Âge. Il y aurait aussi une éventuelle filiation entre le volume du rez-de-chaussée et le principe de grande salle de manoir médiéval. Le presbytère s'inscrit dans une grande clôture quadrangulaire en accord avec l'organisation des manoirs de la fin du Moyen Âge en Bretagne⁵⁰. La mise en scène de l'habitat noble dans son environnement repose sur une allée ou mail. Au XIX^e siècle, l'enclos est encore ceint de douves intégrées dans l'architecture hydraulique du paysage déjà expliquée. La douve orientale devait se poursuivre jusqu'à la limite de la clôture, où au nord, le vivier marque communément la limite de propriété. Ce décor ostentatoire s'accorde mal avec la vie d'un curé de paroisse rurale mais correspondrait plutôt à l'habitat occupé et déclaré par Jean de Bintinaye en 1513.

Les profondes modifications interviennent au XVII^e siècle. L'organisation verticale du manoir est respectée avec l'ajout de l'escalier à demi-tournant.

48 AM Rennes, 2Mi 276.

49 Le 4 Fructidor l'an IV (21 août 1796) : [...] *le corps de logi appelé le presbytère de cintré, composé d'une cuisine, d'une salle, deux chambres audessus, au-dessus desquelles est un grenier de terrasse, un transport entre les deux embas, dans le fond duquel est un petit cavot proche l'escalier qui conduit aux chambres et grenier dont nous venons de parler. Le tout exposé à midi, basti de terres et pierres, couvert d'ardoises, contenant cinquante un pieds et vingt-trois pieds sept pouces de laize où environ [...]* AD 35, 1 Q 360.

50 Rioult 2004, pp. 143-145.



Fig.28 Vue en premier plan de l'escalier à demi-tournant du XVII^e s., et en arrière plan la cheminée du XVI^e s. © L. Hamrani, Rennes Métropole



Fig.29 Vue de la tour d'escalier © L. Hamrani, Rennes Métropole

Cet aménagement entraîne la condamnation du premier niveau de la tour d'escalier, voire la suppression de l'escalier primitif. La conservation de la tour au centre permet à moindre coût l'installation d'une « circulation à la française » assurant une bonne répartition latérale des volumes. Ce modèle de circulation est diffusé à partir des résidences royales d'Henri IV. Cette reprise correspond vraisemblablement à la réorganisation de la façade sur cour avec une organisation classique de la période moderne : des baies organisées en travées, un niveau sous charpente éclairée par des lucarnes et un toit en pavillon (Fig.30). Il est difficile de rattacher ces modifications à l'installation du recteur, mais elles se trouveraient dans la même fourchette chronologique que le démembrement du domaine manoirial de Beaugard. En 1678, les Bintinaye conservent seulement la métairie noble dont ils ont pu apporter des modifications pour en faire un lieu de villégiature rural⁵¹. P. Banéat cite justement Beaugard comme un

51 [...] *La mettairyë noble de Beaugard en ladite paroisse de Cintré, consistant en maisons cours jardins vergers pourpris, bois de haulte fustaye avecq deux pieces de terres estant au derriere joignantes le tout des deux costes enclavées du commun de beaugard et chemin conduisant auidt bourg de Cintré contenant ensemble quinze journaux ou environ [...] 10 novembre 1678. AD 44, B 2109, fol. 182 v°.*



Fig.30 Vue de la façade sur cour
© B. Bègne, Région Bretagne

manoir⁵². En guise de conclusion, nous terminons par une première esquisse du domaine seigneurial qui est rendue possible par la réunion du foncier des deux habitats au regard du cadastre napoléonien et des déclarations de 1757 et 1678, et de la Lande de Beauregard de 1682⁵³. On remarquera qu'une petite dizaine de toponymes n'a pas été repérée sur le cadastre ancien : est-ce dû à des ventes avant la Révolution car les archives du Domaine national sont muettes ? La reconstitution dévoile un domaine à cheval sur les paroisses de Cintré et de Mordelles. La superposition du ressort d'un domaine médiéval à la période moderne montre souvent une grande constance sur la durée. Cependant à Beauregard, il n'est pas improbable que la conservation de la métairie soit le fruit d'un recentrage sur l'exploitation agricole avec des ventes et des acquisitions foncières qui ont pu édulcorer, a minima, le ressort du domaine primitif : est-ce la raison de la disparition des toponymes ? Concluons sur la question du silence des sources pour ce fief bien que nous concédons que notre étude ne soit pas allée aussi loin qu'elle le devrait : nous sommes dans le cadre d'une opération de diagnostic. L'unique et actuelle information est que Beauregard se trouve sur des terres dépendantes de la seigneurie du Plessis-Cintré parce que le recteur reconnaît qu'il tient le presbytère de ces seigneurs supérieurs. Jean de Bintinaye est-il un cadet de la famille des Bintinaye qui a acheté ce petit fief à la fin du XV^e siècle ? A-t-il été installé ici selon une stratégie foncière bien connue et menée par la noblesse urbaine et la bourgeoisie des centres urbains à partir de la fin du Moyen Âge. La proximité de ces exploitations permet une surveillance et une gestion aisées. Ces domaines facilitent l'achat et la production d'une partie des ravitaillements. C'est aussi un lieu de refuge en cas d'insécurité pesant sur les villes. Et enfin, posséder une seigneurie rurale est le paragon de l'idéal nobiliaire. Au regard des seigneuries de la paroisse, Beauregard se situerait dans le groupe des fiefs de taille moyenne comme la seigneurie de Bonnemais, de Bobetière et de Bossetière que l'on situe en dessous des principales seigneuries du Plessis-Cintré et du Bintin. D'ailleurs, la stratégie des Bintinaye à Cintré se déroule plutôt bien car ils acquièrent les terres et le manoir de Bossetière en 1527⁵⁴ et de la Bobetière en 1636⁵⁵. En outre, l'installation du recteur dans un domaine relevant des Plessis manifesterait une donation seigneuriale : une donation des Huchets lorsqu'ils obtiennent la totalité de la seigneurie et donc l'honneur d'être la famille seigneuriale supérieure de l'église ? La réponse à cette question et

52 Banéat 1929, p. 418.

53 AD 35, 2 eH 37 et AD 44, B 2203, fol. 179r°-fol. 191v°.

54 Banéat 1929, p. 418.

55 AD 35, 1 F 1724.

au démembrement du domaine aurait plus sûrement un lien avec le recteur Mathurin de Bameulle connu par l'aveu de 1757. Le curé Bameulle est issu d'une famille de chirurgiens rennais aisés et très actifs sur le marché foncier à Rennes et dans sa couronne⁵⁶.

Conclusion

Cette photographie expose la nature agricole du terroir avant sa quasi-disparition amorcée par les remembrements contemporains et parachevée par la ZAC. Malgré des ombres et des incertitudes, les informations retenues sur la nature et le ressort du sol, ainsi que sur les occupations périphériques, apportent des premiers éléments sur l'évolution stable du terroir sur la durée depuis la période médiévale jusqu'à la période contemporaine. Ni les indices d'une occupation entre la fin du VIII^e siècle et le début du IX^e siècle identifiée précédemment ni l'absence des sources archéologiques et écrites à l'échelle de la commune n'aident à identifier les processus de concentration de l'habitat qui se dessinent au sein de beaucoup de terroirs à partir de la fin du VIII^e siècle. Les connaissances sont aussi parcellaires pour les XI^e-XIII^e siècles, bien que Cintré s'inscrit logiquement dans le mouvement de l'élaboration et de l'affirmation des patrimoines laïcs et religieux. Sans que l'on puisse exclure un sanctuaire primitif appartenant au temporel de l'abbaye durant le premier Moyen Âge, Saint-Melaine obtient l'église et le patronage de l'église des sires du Plessis-Cintré. De ce mouvement des transferts ecclésiastiques, le prieuré de Cintré est fondé à une date inconnue. Néanmoins, Cintré et son prieuré ont été assez vite exclus par le recentrage patrimonial de l'abbaye vers d'autres secteurs autour de Rennes où elle est fortement implantée. La paroisse est échangée avec le chapitre cathédral contre la paroisse de La Melesse. Dès la première moitié du XIII^e siècle, le prieuré est réduit au rang de « succursale domaniale » au mécontentement des héritiers des cofondateurs laïcs, les Plessis-Cintré. Non seulement ces circonstances expliquent certainement que le prieuré et les moines ne laissèrent aucun souvenir mais, en outre, elles donnent une idée d'une incapacité et/ou d'une faible volonté de l'abbaye à organiser un bourg malgré la possibilité d'un enclos ecclésial. Le pouvoir seigneurial a laissé une marque plus tangible et durable sur Cintré et notre micro-terroir. L'habitat seigneurial du Plessis-Cintré marque le paysage avec sa motte et une architecture hydraulique organisée pour alimenter deux moulins installés sur des zones humides. Le cas du moulin à vent est plus problématique. Son apparition tardive à la période moderne n'étonne guère dans le paysage de l'Ouest français, mais le fait qu'il ne soit pas, *a priori*, une dépendance seigneuriale indique qu'il appartient soit à un roturier ou à un seigneur étranger à la seigneurie du Plessis. Une étude plus poussée des archives associée à une fouille seraient bénéfiques. Au sud, une partie des terres de la ZAC dépendrait de l'ancien domaine seigneurial de Beauregard. Le domaine appartient à une petite famille noble rennaise des Bintinaye menant une politique d'investissements fonciers principalement sur des terres et fiefs situés dans la périphérie rennaise. Une restructuration importante s'effectue au XVII^e siècle soit à la suite d'un héritage ou d'une vente. Le cœur du domaine et quelques grandes terres reviennent au presbytère de Cintré avec des aménagements plus au goût de l'époque que l'austère manoir médiéval. Les Bintinaye, plus attirés par les revenus des terres de Beauregard et installés dans leur hôtel particulier de Rennes, conservent la métairie en l'aménagement comme un lieu de villégiature.

⁵⁶ Jarnoux 1996, p. 111.

4. Le mobilier archéologique (R. Delage, Inrap)

Références typologiques :

Céramiques protohistoriques régionales [Proto] : Chérel (A.-F.) *et al.*, Les céramiques gauloises en Bretagne : évolution des formes et des décors entre le VI^e et I siècles avant notre ère, dans Menez (Y.) *dir.* *Céramiques gauloises d'Armorique*, Rennes, 2018, p. 253-356.

Céramique du premier Moyen Âge

[Chât.] : Catteddu (I.), **Châteaugiron, la Perdriots (Ille-et-Vilaine).** *Archéologie et environnement d'un terroir sur la longue durée et histoire de l'aménagement d'un territoire*, Rapport d'opération de fouilles archéologiques, Inrap, 2013.

Husi 2013 : Husi (Ph.), *La céramique du Haut Moyen Âge dans le centre-ouest de la France : de la chrono-typologie aux aires culturelles*, Tours, 2013 (49^e suppl. à la Revue Archéo. du Centre de la France).

Céramiques médiévales et modernes régionales : Henigfeld (Y.), coord., *La céramique médiévale dans les Pays de la Loire et en Bretagne (XI^e au XVI^e siècle)*, Rapport du PCR (2012-2016), Nantes, 2017.

Contextes

Tr. 3, Fait 3.01 (-20 cm)

Jatte dont la forme est de transition entre Proto 22 et Proto 20 (Fig. 31, n°1). Pâte colorée, très cuite, abondance de dégraissants minéraux (quartz notamment) et nodules ferreux. Matrice très cuite. Forme régularisée au tour.

Fragments de plaque foyère (pâte à gros dégraissants de quartz, colorée, très cuite).

Datation : III^e-II^e s. av.

Tr. 3, Fait 3.02 (-20 cm)

Fragments en pâte sombre et en pâte claire.

Datation : second âge du Fer.

Tr. 3, Fait 9

Fragments de céramique et plaque foyère (tous en pâte aux dégraissants abondants, hétérogène).

Fragment d'architecture de terre et bois.

Datation : Tène moyenne/finale.

Tr. 3, Fait 10

Plaque foyère (pâte rouge, très peu de dégraissants, peu cuite).

Tr. 4, Fait 7

Céramique modelée en pâte sombre.

Datation : protohistoire.

Tr. 4, Fait 9

Céramique modelée en pâte sombre.

Datation : protohistoire.

Tr. 4, Fait 11

Petit fragment en pâte sombre très dégraissée.

Datation : second âge du Fer.

Tr 4, Fait 13

Jatte Proto 20 (Fig.31, n°2) en pâte sombre à dégraissants fins et abondants, très cuite. Forme terminée au tour.

Régularisée en externe, laissée brut en interne. Fines bandes verticales lissées sur la panse externe.

Datation : II^e s. av.

Tr. 4, Fait 15

Pot de grande taille de forme Proto 78 (Fig.31, n°3). Céramique en pâte sombre à brune, modelée, peu cuite aux dégraissants peu abondants mais hétérogènes. Percement circulaire de 5 mm de diamètre au niveau du haut de la panse. En interne : absence de cannelures sur la lèvre ; présence d'incisions diagonales avant cuisson au niveau du col.

Datation : III^e – milieu du II^e s. av.

Tr.7, Fait 7.01

Petit fragment de céramique en pâte rouge dégraissée (graphitée ?).

Datation : protohistoire.

Tr. 8, Fait 8.01

Céramique gallo-romaine aux caractéristiques techniques altérées (?) et nodules de terre cuite (dont imbrex ?).

Datation : vraisemblablement gallo-romain.

Tr. 9, horizon limoneux

Petit pot de forme Chât. FF1 avec décor à la molette (type E ; Husi 2013).

Pâte grise plutôt bien cuite avec de nombreux dégraissants minéraux (Fig.31, n°4). Forme et décor à la molette proche d'une des céramiques de l'occupation mérovingienne de Rennes, Vieuxville-Beaurade (L. Beuchet dans Le Boulanger *et al.* 2020, p. 184 et sq. et fig. 4).

Datation : VI^e-VIII^e s. ap.

Tr. 13, Fait 13.03

Fragments de céramique en pâte brune, peu dégraissée.

Datation : second âge du Fer

Tr. 14, Fait 1

Fragment de céramique indéterminée et moderne.

Datation : Moderne.

Tr. 14, Fait 2

Céramique modelée en pâte sombre. Pâte très noire très peu dégraissée comme le sont souvent celles des productions de la Tène moyenne.

Datation : second âge du Fer.

Tr. 15

Éléments moderne/contemporain : pipe, faïence, perle en verre etc.

Tr. 15, Fait 15.05, US 1

Terre cuite médiévale/moderne.

Tr. 18, Fait 18.7

Pot 6.1. Pâte Laval GT10c (Fig. 31, n°5). Fragment d'un vase de stockage et autres petits fragments dont un autre en pâte de Laval.

Datation : XV^e-XVI^e s.

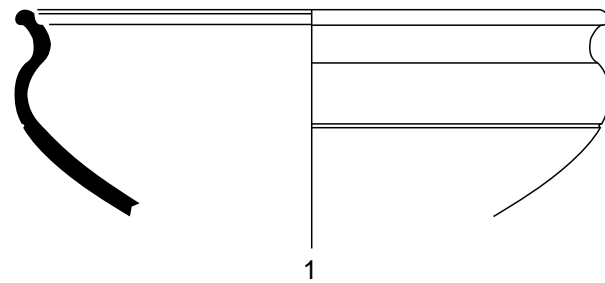
Tr. 19, Fait 1

Fond de grand pot en pâte très sableuse beige clair en surface, matrice orangée à cœur gris.

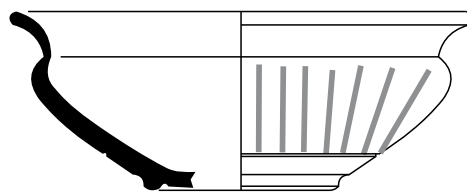
Probable production de la fin de la période médiévale.

Fig.31 Planche céramique de l'étude

© R. Delage, Inrap



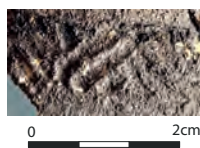
1



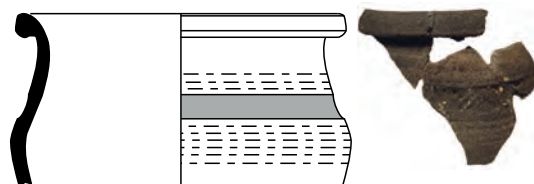
2



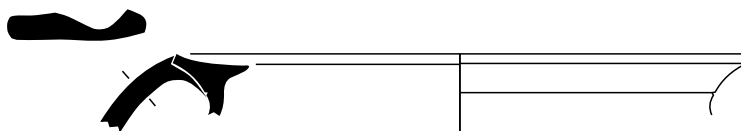
3



0 2cm



4



5

0 10cm

5. Conclusion

La tranche 2b du diagnostic archéologique réalisée en amont à l'installation de la ZAC du Moulin à vent à Cintré révèle une occupation discontinue entre l'âge du Fer et la période contemporaine (Fig.32). Si l'occupation altomédiévale envisagée par S. Bourne lors du diagnostic de la tranche 2a ne s'est pas révélée (Bourne, *ibid*), un bruit de fond pour cette période est tout de même décelé dans la parcelle B365 et le Moyen Âge est bien représenté. Les découvertes faites dessinent un paysage agropastoral pour lequel de nombreux fossés parcellaires sont identifiés. On note également des traces d'activités artisanales sur la frange ouest du diagnostic, mais également à proximité immédiate d'un possible passage ancien correspondant au chemin communal actuel. Cette prédominance des vestiges moyenâgeux, sans pour autant afficher une véritable occupation, s'explique par la riche activité du secteur durant cette période comme le révèle le travail de recherche documentaire mené par O. Maris-Roy.

Enfin, les investigations ont permis de mettre au jour un ensemble de structures datant du second âge du Fer sur environ 2000m², auquel peut s'adjoindre l'extrémité sud-est de la parcelle B371. Ces ensembles, certes modestes, sont cohérents et mettent en évidence la présence d'une petite occupation structurée. Cette dernière pourrait supposer d'une installation plus importante dans les environs immédiats et notamment au nord-est ; zone encore non explorée et intégrée au projet de ZAC.

Suite à ce diagnostic, il apparaît que les parcelles explorées apportent de nouvelles données quant à la nature des occupations présentes dans ce secteur de Cintré et que les futures investigations seront susceptibles d'en livrer de plus amples informations.

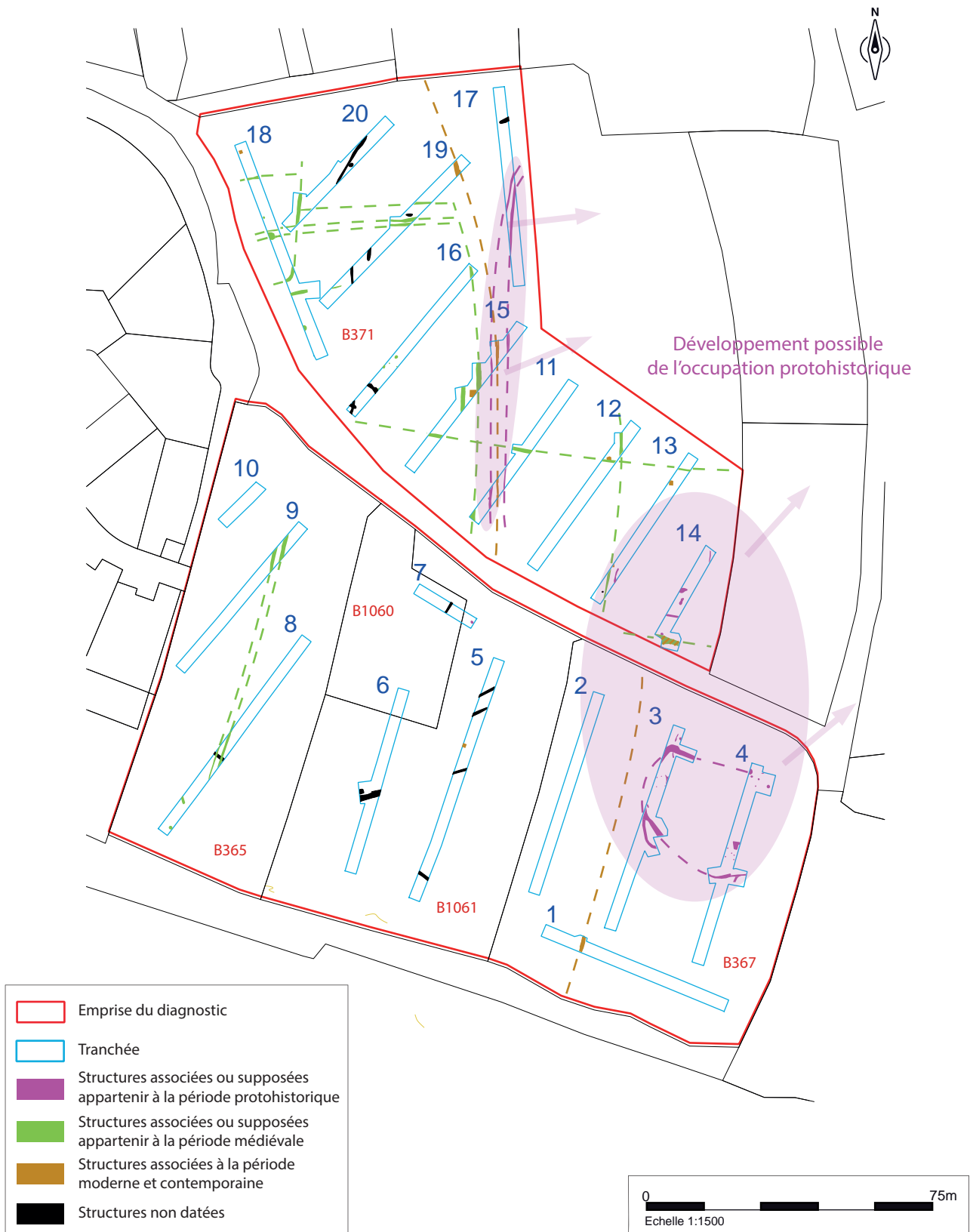


Fig.32 Plan général des vestiges du diagnostic, chronologiquement phasés © A. Le Merrer, Inrap

6. Sources, bibliographie et webographie

Bibliographie générale

Bourne 2014

BOURNE (S.) – Cintré (35), *ZAC du Moulin à vent-Tranche 1* : diagnostic archéologique. Cesson-Sévigné : Inrap Grand-Ouest, 2014, 34 p.

Bourne 2018

BOURNE (S.) – Cintré (35), *ZAC du Moulin à vent-Tranche 2a* : diagnostic archéologique. Cesson-Sévigné : Inrap Grand-Ouest, 2018, 56 p.

Relevé du cadastre napoléonien numérisé de la commune de Cintré (35), 1829, Section B2 (archives.ille-et-vilaine.fr)

Extrait de plan manuscrit daté du XVIII^e siècle, conservé aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine, référence C5050 (archives.ille-et-vilaine.fr)

Sources et bibliographie de l'étude documentaire

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (AD 35)

1 F 620, Fond de l'abbaye de Saint-Melaine : prieuré de Cintré (1370-1378).

1 F 77, Fond Hévin : bien en Cintré Abbaye de Saint-Melaine.

1 F 715, fonds Laborderie : Bintin et Cintré

1 F 1724, fond De Corson : petites seigneuries de Haute-Bretagne.

2 Eh 37 : Fond Huchet de Cintré, seigneurie du Plessis-Cintré (1787-1789).

2 G 83, fond paroissial de Cintré : comptes (1617-1677).

4 H 10/1, fond de l'abbaye de Saint-Melaine : Titres et aveux, rôles rentiers, privilèges (1338-1770).

4 H 11, Abbaye de Saint-Melaine : Aveux rendus au Roi (1551-1732).

40 J 80, fond Des Bouillon : Cintré.

1 Q 360, Domaines Nationaux, procès-verbaux et ventes, 1er origine : Cintré.

Archives départementales de Loire-Atlantique (AD 44)

B 2109, Chambre des comptes, Domaine ducal puis royale de Bretagne, Sénéchaussée de Rennes : Plessis de Cintré (Plessis, Le Metayer, Huchet) (1397-1754).

B 2203, Chambre des comptes, Domaine ducal puis royale de Bretagne, Sénéchaussée de Rennes : Gabriel de la Bintinnaye pour la lande de Beauregard s'étendant sur les paroisses de Cintré et de Mordelles (1678 et 1682).

Archives municipales de Rennes

1MI 276 : Ancienne réformation de la noblesse de Bretagne (1427-1429) : éveschés de Nantes et de Rennes

1Mi 277 : Anciennes réformations de la noblesse de Bretagne, faites par évêchés (1427-1536).

Sources iconographiques

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (AD 35)

Cadastre napoléonien de Cintré 1829 : 3 P 5311 Section B2. Matrice cadastrale de 1830 : 3 P 720.

Cadastre napoléonien de Mordelles 1829: 3 P 5424. Matrice cadastrale de 1830 : 3 P 1751. C 5050 (7) XVIII^e siècle.

Sources imprimées

Cartulaire de Saint-Melaine de Rennes
REYDELLE (C.), CHAUVIN-LECHAPTOIS (M.), BACHELIER (J.) éd.- *Cartulaire de Saint-Melaine de Rennes, suivi de 51 chartes originales*, Rennes : PUR/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2015, 541 p.

Cartulaire de Saint-Melaine de Rennes

REYDELLE (C.), CHAUVIN-LECHAPTOIS (M.), BACHELIER (J.) éd.- *Cartulaire de Saint-Melaine de Rennes, suivi de 51 chartes originales*, Rennes : PUR/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2015, 541 p.

Bachelier 2013

BACHELIER (J.).- Villes et villages de Haute-Bretagne : les réseaux de peuplement (XI^e-XIII^e siècle). Thèse de doctorat : Histoire Rennes 2, 2013, 2 vol. 955 p.

Banéat 1929

BANEAT (P.).- Le département d'Ille-et-Vilaine. Histoire-Archéologie-Monuments, t.3, Rennes : J.Larcher, 1929, 601 p.

Bourne 2011

BOURNE (S.) dir. – Commune de Cintré (Ille-et-Vilaine). ZAC du Moulin à vent-Tranche 1 : rapport final d'opération de diagnostic.

Cesson-Sévigné : Inrap Grand-Ouest, 2011, 31 p.

Bourne 2018

BOURNE (S.) dir. – Bretagne(Îlle-et-Vilaine), Cintré ZAC du Moulin à vent-Tranche 2a : rapport final d'opération de diagnostic. Cesson-Sévigné : Inrap Grand-Ouest, 2018, 55 p.

Brillon 1727

Brillon (P.-J.).- Dictionnaire des arrêts ou jurisprudence universelle des parlements de France, T. IV L-O, Paris : Au Palais, 1727, 1023 p.

Davy, Blondeaux 2018

DAVY (C.), Blondeaux (L.).- A propos des armoiries de Bouchamps-lès-Craon, quelques précisions sur la litre seigneuriale, dans Murs...Murs, Bulletin d'information du Groupe de Recherches sur la Peinture Murale, 53, 2018, pp. 3-13.

De La Bigne Villeneuve 1876

DE LA BIGNE VILLENEUVE (P.). – Catalogue historique des abbesses de Saint-Georges depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à 1789, in p

Guillot de Courson 1881

GUILLOTIN DE COURSON (A.).- Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, t.2, Rennes/Paris : Fougeray/René Haton, 1881, 792 p.

Guillot de Courson 1999

GUILLOTIN DE COURSON (A.).- Les petites seigneuries de Haute-Bretagne, Laval : Le Livre de l'histoire, 306 p.

Jarnoux 1996

JARNOUX (Ph.).- Les bourgeois et la terre. Fortunes et stratégies

foncières à Rennes au XVIII^e siècle, Rennes : PUR, 412 p.

Launay 2014

LAUNAY (V.). – Les dépendances de l'abbaye Saint-Sulpice aux XII^e et XIII^e siècles, in ABPO [en ligne], 121-1|2014, mise en ligne le 27 mars 2016. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/2727>

Legros 2010

LEGROS (S.).- Moines et seigneurs dans le Bas-Maine. Les prieurés bénédictins du X^e au XIII^e siècle. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010, 358 p.

Levron 1929

LEVRON (J.). - Les possessions de l'abbaye de Saint-melaine de Rennes en Basse-Bretagne, dans MSHAB, t. X, 1929, pp. 67-102.

Lauwers 2012

LAUWERS (M.).- Pour une histoire de la dime et du dominium ecclésial, in Lauwers (M.) dir. – La dîme, l'Eglise et la société féodale, Turhnout : Brespols, Collection d'études médiévales de Nice : 12, 2012, 634 p.

Pichot 2006

Pichot (D.). - Prieurés et société dans l'Ouest, XI^e-XIII^e siècles, in ABPO, 113-3|2006, mise en ligne le 30 octobre 2008. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/767>

Provost 1982

PROVOST (A.).- Le bassin de Rennes, Groupe de recherches archéologiques, M.J.C. de Pacé, Rapport de prospection inventaire, prospection, Rennes, 1982, 68 p.

Riout 2004

Riout (J.-J.).- Châteaux et manoirs, dans Rennes, Mémoire et continuité d'une ville, Parois : Du Patrimoine, 2004, pp. 143-158.

Bibliographie de l'étude des mobiliers archéologiques

Le Boulanger *et al.* 2020 :

LE BOULANGER (F.), AH TON (E.), BEUCHET (L.), CAHU (D.), CATTEDDU (I.), LABAUNE-JEAN (F.), LE GALL (J.), POILPRÉ (P.), Formes, natures et implantations des occupations rurales en Bretagne du IV^e au XI^e s., Rapport annuel du PCR, Cesson-Sévigné, Inrap, 2020.

Liste des figures

24	Fig.1 Localisation des diagnostics archéologiques menés sur l'emprise de la ZAC du Moulin à vent à Cintré © A. Le Merrer, Inrap d'après E. Collado, 2018
26	Fig.2 Situation topographique des parcelles sondées © A. Le Merrer, Inrap
27	Fig.3 Photographie et relevé du LOG stratigraphique réalisé dans la tranchée 5 © O. Maris-Roy et A. Le Merrer, Inrap
27	Fig.4 Extrait de la carte archéologique de la commune de Cintré, avec implantation des différents diagnostics © A. Le Merrer, Inrap
29	Fig.5 Vue du sud d'une partie des parcelles à diagnostiquer au démarrage de l'opération © A. Le Merrer, Inrap
30	Fig.6 Vues de la ligne électrique traversant l'emprise de diagnostic et de la parcelle insalubre présentant, entre autres, un puits en eau et des remblais de déconstruction © A. Le Merrer, Inrap
31	Fig.7 Plan général du diagnostic, avec la localisation des tranchées, des structures et du mobilier archéologique © A. Le Merrer, Inrap
32	Fig.8 Plan des vestiges protohistoriques et relevés des sondages réalisés dans les fossés des tranchées 3 et 4 © O. Maris-Roy, A. Le Merrer, Inrap
33	Fig.9 Vues en plan des ressauts dans les largeurs des fossés F.3.10 et F.4.01 © A. Le Merrer, Inrap
34	Fig.10 Vues générales des ensembles de trous de poteau et de fosses au sein des tranchées 3 et 4 © A. Le Merrer, Inrap
35	Fig.11 Plan des structures isolées associées à la période protohistorique du diagnostic © A. Le Merrer, Inrap
36	Fig.12 Plan des tracés fossoyés associés à la période médiévale sur l'emprise du diagnostic © A. Le Merrer, Inrap
37	Fig.13 Plan des vestiges moyenâgeux de la parcelle B365 et vues des structures de la tranchée 8 © O. Maris-Roy, A. Le Merrer, Inrap
39	Fig.14 Plan des vestiges moyenâgeux du nord de la parcelle B371 et relevés des sondages réalisés dans les fossés des tranchées 15, 19 et 20 © O. Maris-Roy, A. Le Merrer, Inrap
39	Fig.15 Vues des coupes stratigraphiques des fossés F.19.04, F.19.05 et F.15.03 © O. Maris-Roy, Inrap
40	Fig.16 Vues des structures F.16.06, F.16.07 et F.16.08 et du mur F.18.07 © A. Le Merrer, Inrap
41	Fig.17 Plan des vestiges moyenâgeux au sud-est de la parcelle B371 et relevés des sondages réalisés dans les fossés des tranchées 11, 12 et 14 © O. Maris-Roy, A. Le Merrer, Inrap
41	Fig.18 Vue de la coupe stratigraphique du fossé F.14.01 © O. Maris-Roy, Inrap
42	Fig.19 Plan général du diagnostic superposé au plan manuscrit du XVIII ^e siècle © A. Le Merrer, Inrap d'après E. Collado, 2018
43	Fig.20 Plan général du diagnostic superposé au cadastre napoléonien de 1829 © A. Le Merrer, Inrap d'après E. Collado, 2018
44	Fig.21 Plan et relevés des vestiges non datés des tranchées 5, 6 et 7 © O. Maris-Roy, A. Le Merrer, Inrap
45	Fig.22 Plan et relevés des vestiges non datés des tranchées 11, 15 et 17 © O. Maris-Roy, A. Le Merrer, Inrap
46	Fig.23 Plan du XVIII ^e siècle de Cintré avec l'emprise de la ZAC du Moulin à Vent et les lieux-dits étudiés (AD 35, C5050)
47	Fig.24 La Zac du Moulin à Vent et les lieux étudiés reportés sur le cadastre de 1829 © O. Maris-Roy, Inrap
53	Fig.25 Interprétation morphologique d'un probable enclos ecclésial © O. Maris-Roy, Inrap
54	Fig.26 Moulins et étangs de Cintré au Moyen Âge et à la période moderne © O. Maris-Roy, Inrap
57	Fig.27 Essai de restitution du domaine de Beauregard © O. Maris-Roy, Inrap
59	Fig.28 Vue en premier plan de l'escalier à demi-tournant du XVII ^e s., et en arrière plan la cheminée du XVI ^e s. © L. Hamrani, Rennes Métropole
59	Fig.29 Vue de la tour d'escalier © L. Hamrani, Rennes Métropole
60	Fig.30 Vue de la façade sur cour © B. Bègne, Région Bretagne
64	Fig.31 Planche céramique de l'étude © R. Delage, Inrap
67	Fig.32 Plan général des vestiges du diagnostic, chronologiquement phasés © A. Le Merrer, Inrap

III. Inventaires techniques

Inventaire des structures

N° structure	type	niveau d'apparition	dimensions en plan	Profondeur	Sondage	Mobilier	Relation	Datation	Minute	Photo
F.1.01	Fossé	- 0,80 m	0,80 m de large	0,15 m	oui	non	non	Moderne		1020018-1020019-1020021
F.3.01	Fossé	- 0,70 m	0,70 m de large	0,32 m	oui	oui	oui	III ^e -II ^e s. av.	2	1020150-1020153
F.3.02	Fossé	- 0,70 m	0,86 m de large	0,50 m	oui	oui	oui	second âge du Fer	2	1020154-1020157
F.3.03	Fosse	- 0,65 m	0,45 m de large		non	non	non	protohistoire?		1020045-1020053
F.3.04	TP	- 0,65 m	0,30 m de diamètre		non	non	non	protohistoire?		1020045-1020053
F.3.05	TP	- 0,65 m	0,30 m de diamètre		non	non	non	protohistoire?		1020045-1020053
F.3.06	TP	- 0,65 m	0,30 m de diamètre		non	non	non	protohistoire?		1020045-1020053
F.3.07	TP	- 0,65 m	0,25 m de diamètre		non	non	non	protohistoire?		1020045-1020053
F.3.08	ind	- 0,65 m	2 m de long		non	non	non	protohistoire?		1020045-1020053
F.3.09	Fosse	-0,60 m	1,5 x 0,30 m		non	oui	non	Tène moyenne/finale		1020045-1020053
F.3.10	Fossé	-0,70 m	1,10 m de large	0,50 m	oui	oui	non	second âge du Fer	2	1020133-1020135
F.3.11	Fossé/ Sablière	-0,80 m	0,35 m de large	0,10/0,20 m	non	non	non	protohistoire ?		1020045-1020053
F.3.12	Fosse	-0,70 m	0,65 m de diamètre		non	non	non	protohistoire ?		1020045-1020053
F.4.01	Fossé	-0,70 m	1,05 m de large	0,60 m	oui	non	oui	protohistoire ?	3	1020161-1020166
F.4.02	Fossé	-0,70 m	0,60 m de large		non	non	oui	protohistoire ?		1020036-1020044
F.4.03	Fossé	-0,70 m	0,60 m de large	0,20 m	oui	non	oui	protohistoire ?	3	1020158-1020160
F.4.04	TP	-0,60 m	0,30 m de diamètre		non	non	non	protohistoire ?		1020036-1020044
F.4.05	TP	-0,60 m	0,30 m de diamètre		non	non	non	protohistoire ?		1020036-1020044
F.4.06	TP	-0,60 m	0,30 m de diamètre		non	non	non	protohistoire ?		1020036-1020044
F.4.07	TP	-0,60 m	0,30 m de diamètre		non	oui	non	protohistoire		1020036-1020044
F.4.08	TP	-0,60 m	0,30 m de diamètre		non	non	non	protohistoire ?		1020036-1020044
F.4.09	ind	-0,60 m	1,5 m de large		non	oui	non	protohistoire		1020036-1020044
F.4.10	TP	-0,50 m	0,35 m de diamètre		non	non	non	protohistoire ?		1020036-1020044
F.4.11	TP	-0,50 m	0,50 m de diamètre		non	oui	non	second âge du Fer		1020036-1020044
F.4.12	Fossé	-0,50 m	1,60 m de large		non	non	non	protohistoire ?		1020036-1020044
F.4.13	TP	-0,50 m	0,60 m de diamètre		non	oui	non	II ^e s. av.		1020136-1020138
F.4.14	Fosse	-0,50 m	0,85 m de diamètre		non	non	non	protohistoire?		1020036-1020044
F.4.15	ind	-0,50 m			non	oui	non	III ^e – milieu du II ^e s. av.		1020139-1020142
F.5.01	Fossé	0,90 m	0,70 m de large		non	non	non			1020029-1020057-1020059
F.5.02	Fossé	0,75 m	0,65 m de large		non	non	non			1020029-1020057-1020059
F.5.03	Fossé	0,60 m	0,60 m de large		non	non	non			1020029-1020057-1020059
F.5.04	Fossé	0,70 m	0,60 m de large		non	non	non			1020029-1020057-1020059
F.6.01	Fossé	0,90 m	0,90 m de large	0,20 m	oui	non	non		2	1020143-1020145
F.6.02	Fossé	0,90 m	1,60 m de large	min 0,40 m	oui	non	non		2	1020143-1020145

N° structure	type	niveau d'apparition	dimensions en plan	Profondeur	Sondage	Mobilier	Relation	Datation	Minute	Photo
F.7.01	Fosse	0,30 m	0,80 m de diamètre		non	oui	non	Protohistoire		1020074-1020075
F.7.02	Fossé	0,30 m	0,50 m de large		non	non	non			1020074-1020075
F.8.01	Foyer	0,70 m	1 m de large		non	oui	non	Gallo-romain ?		1020130-1020132
F.8.02	Fossé	0,90 m	0,80 m de large		non	non	non			1020079-1020086
F.8.03	Fossé	0,90 m	0,35 m de large		non	non	oui			1020079-1020086
F.8.04	Fossé	0,90 m	0,65 m de large		non	non	oui			1020079-1020086
F.8.05	Fossé	0,90 m	0,60 m de large		non	non	oui			1020079-1020086
F.9.01	Fossé	0,50 m	0,90 m de large		non	non	non			1020087-1020088
F.9.02	Fossé	0,50 m	1 m de large		non	non	non			1020087-1020088
F.11.01	Fossé	0,40 m			non	non	non			
F.11.02	Fossé	0,40 m	0,65 m de large		non	non	non			
F.11.03	Fossé	0,40 m	0,50 m de large		non	non	non	Moderne		
F.11.04	Fossé	0,40 m	0,32 m de large	0,18 m	oui	non	non		4	1020118-1020119
F.11.05	Fossé	0,40 m	1,15 m de large	0,42 m	oui	non	non		4	1020115-1020117
F.12.01	Fossé	0,45 m	0,65 m de large		non	non	non			
F.12.02	Fossé	0,45 m	0,90 m de large	0,30 m	oui	non	non		4	1020120-1020121
F.13.01	TP	0,80 m	0,30 m de diamètre		non	non	non			
F.13.02	Fossé	0,50 m	0,60 m de large		non	non	non			
F.13.03	Fossé	0,50 m	0,40 m de large	0,10 m	oui	oui	non	second âge du Fer	4	1020122-1020124
F.13.04	Fossé	0,60 m	0,50 m de large		non	non	non			
F.14.01	Fossé	0,70 m	1,60 m de large	0,65 m	oui	oui	oui	Moderne	4	1020125-1020129
F.14.02	Fosse	0,70 m	0,75 m de diamètre		non	oui	oui	second âge du Fer		
F.14.03	Fossé	0,75 m	0,55 m de large		non	non	non	protohistoire?		
F.14.04	Fosse	0,65 m	1,9 x 0,60 m		non	non	non	protohistoire?		
F.14.05	Fosse	0,65 m	1,9 x 1,4 m		non	non	non	protohistoire?		
F.14.06	Fossé	0,55 m	0,30 m de large		non	non	non	protohistoire?		
F.15.01	Fossé	0,40 m	0,90 m de large		non	non	non			
F.15.02	Fossé	0,50 m	1 m de large	0,18 m	oui	non	non		4	1020106-1020108
F.15.03	Fossé	0,50 m	1,30 m de large	0,50 m	oui	non	non		4	1020109-1020111
F.15.04	Fossé	0,40 m	0,50 m de large		non	non	non			
F.15.05	Fossé	0,50 m	0,90 m de large	0,22 m	oui	oui	non	Moderne	4	1020112-1020114
F.15.06	Fossé	0,40 m	0,40 m de large	0,20 m	oui	non	non		3	1020212-1020216
F.15.07	Fossé	0,40 m	0,80 m de large	0,36 m	oui	non	non		3	1020212-1020216
F.16.01	Fossé	0,50 m	0,70 m de large		non	non	non			
F.16.02	Fossé	0,50 m	0,50 m de large		non	non	non			
F.16.03	Fossé/ Haie	0,50 m	0,80 m de large		non	non	oui			
F.16.04	Fosse	0,50 m			non	non	oui			
F.16.05	Fosse	0,60 m	0,80 m de diamètre		non	non	non			
F.16.06	TP	0,60 m	0,35 m de diamètre		non	non	non			
F.16.07	TP	0,60 m	0,30 m de diamètre		non	non	non			
F.16.08	Foyer	0,60 m	0,85 m de diamètre		non	non	non			1020201-1020204

N° structure	type	niveau d'apparition	dimensions en plan	Profondeur	Sondage	Mobilier	Relation	Datation	Minute	Photo
F.16.09	Fossé	0,55 m	0,80 m de large		non	non	non			
F.17.01	Fossé	0,60 m	0,90 m de large		non	non	non			
F.17.02	Fossé	0,45 m	0,50 m de large		non	non	non			
F.17.03	Fossé	0,45 m	0,70 m de large		non	non	non			
F.18.01	Fossé	0,50 m	0,60 m de large		non	non	non			
F.18.02	Fosse	0,50 m	0,60 m de diamètre		non	non	non			
F.18.03	Fossé	0,60 m	0,35 m de large		non	non	non			
F.18.04	Fosse	0,60 m	2 m de large		non	non	non			
F.18.05	Fossé	0,60 m	0,50 m de large		non	non	non			
F.18.06	Fossé	0,50 m	0,90 m de large		non	non	non			
F.18.07	Mur	0,50 m	0,80 m de large		non	oui	non	XV ^e -XVI ^e s.		1020207-1020211
F.18.08	Fosse	0,50 m	1,50 m de large		non	non	non			
F.19.01	Fossé	0,45 m	0,40 m de large		non	oui	non	Médiévale		
F.19.02	Fossé	0,35 m	0,50 m de large		non	non	non			
F.19.03	Fossé	0,35 m	0,80 m de large		non	non	non			
F.19.04	Fossé	0,50 m	0,80 m de large	0,26 m	oui	non	non		4	1020097-1020102
F.19.05	Fossé	0,50 m	0,92 m de large	0,30 m	oui	non	non		4	1020097-1020102
F.19.06	Fosse	0,50 m	1,7 x 0,60 m		non	non	non			
F.19.07	Fossé	0,50 m	0,60 m de large		non	non	non			
F.19.08	Fossé	0,65 m	1,30 m de large		non	non	non	Moderne		
F.20.01	Fossé	0,40 m	0,40 m de large		non	non	non			
F.20.02	Fossé	0,40 m	0,90 m de large	0,28 m	oui	non	oui		4	1020094-1020096
F.20.03	Fossé	0,45 m	0,50 m de large		non	non	non			
F.20.04	Fossé	0,55 m	0,48 m de large	0,12 m	oui	non	non		4	1020103-1020105
F.20.05	Fosse	0,55 m	1 m de diamètre		non	non	non			

Inventaire du mobilier

Tranchée	Fait	Matière	NR	Chrono.
Tr. 3	Fait 3.01 (-20 cm)	Céramique	10	III ^e -II ^e s. av.
Tr. 3	Fait 3.02 (-20 cm)	Céramique	3	second âge du Fer
Tr. 3	Fait 9	Céramique	2	Tène moyenne/finale.
Tr. 4	Fait 7	Céramique	7	protohistoire
Tr. 4	Fait 9	Céramique	2	protohistoire
Tr. 4	Fait 11	Céramique	1	second âge du Fer
Tr. 4	Fait 13	Céramique	10	II ^e s. av.
Tr. 4	Fait 15	Céramique	19	III ^e – milieu du II ^e s. av.
Tr. 7	Fait 7.01	Céramique	2	protohistoire.
Tr. 8	Fait 8.01	Céramique	2	Gallo-romain ?
Tr. 9	horizon limoneux	Céramique	5	VI ^e -VIII ^e s. ap.
Tr. 13	Fait 13.03	Céramique	9	second âge du Fer
Tr. 14	Fait 1	Céramique	2	Moderne
Tr. 14	fait 2	Céramique	2	second âge du Fer
Tr. 15		Céramique	1	Moderne/contemporain
Tr. 18	Fait 18.7	Céramique	4	XV ^e -XVI ^e s.
Tr. 19	Fait 1	Céramique	2	Médiévale
Tr. 3	Fait 10	Lithique	1	
Tr. 18	Fait 18.7	Lithique	1	
Tr. 3	Fait 9	Matériaux de Construction	1	
Tr. 8	Fait 8.01	Scories de fer	17	
Tr. 3	Fait 3.01 (-20 cm)	Terre cuite	2	III ^e -II ^e s. av.
Tr. 3	Fait 9	Terre cuite	2	Tène moyenne/finale.
Tr. 3	Fait 10	Terre cuite	4	second âge du Fer
Tr. 8	Fait 8.01	Terre cuite	3	Gallo-romain ?
Tr. 15		Terre cuite	1	Moderne/contemporain
Tr. 15	Fait 15.05, US 1	Terre cuite	1	Moderne
Tr. 15		Verre	2	

Inventaire des minutes

n° inventaire	n° structure	support	format	échelle
1	croquis du plan du diagnostic	calque	A3	
2	F.3.01, F.3.02, F.3.10, F.6.01, F.6.02, LOG TR 5	calque	A3	1/20
3	F.4.01, F.4.03, F.15.06, F.15.07	calque	A3	1/20
4	F.11.04, F.11.05, F.12.02, F.13.03, F.14.01, F.15.02, F.15.03, F.15.05, F.19.04, F.19.05, F.20.02, F.20.04	calque	A3	1/20

Inventaire des photographies

n°photos	structures	descriptions
1020016-1020017		vue générale
1020018-1020019		Tranchée 1
1020020		Tranchée 2
1020021		Tranchée 1
1020022-1020028		vue générale
1020029		Tranchée 5
1020030-1020035		vue générale
1020036-1020044		Tranchée 4
1020045-1020053		Tranchée 3
1020054-1020056		vue générale
1020057-1020059		Tranchée 5
1020060-1020063		vue générale
1020066-1020067		Tranchée 6
1020068-1020071		vue générale
1020072-1020073		Tranchée 6
1020074-1020075		Tranchée 7
1020076-1020078		vue générale
1020079-1020086		Tranchée 8
1020087-1020088		Tranchée 9
1020089-1020091		vue générale
1020092		Tranchée 10
1020093		vue générale
1020094-1020096	20.2	
1020097-1020102	19.4 19.5	
1020103-1020105	20.4	
1020106-1020108	15.2	
1020109-1020111	15.3	
1020112-1020114	15.5	
1020115-1020117	11.5	
1020118-1020119	11.4	
1020120-1020121	12.2	
1020122-1020124	13.3	
1020125-1020129	14.1	
1020130-1020132	8.1	
1020133-1020135	3.10	
1020136-1020138	4.13	
1020139-1020142	4.15	
1020143-1020145	6.1 6.2	
1020146-1020149		Log Tranchée 5
1020150-1020153	3.1	
1020154-1020157	3.2	
1020158-1020160	4.3	
1020161-1020166	4.1	
1020167-1020200		vue générale
1020201-1020204	16.8	
1020205-1020206		vue générale
1020207-1020211	18.7	
1020212-1020216	15.6 15.7	

Cintré, ZAC du Moulin à vent, tranche 2b

Chronologie

Protohistoire
Âge du Fer
La Tène
Époque médiévale
Haut Moyen Âge
Moyen Âge
Bas Moyen Âge
Temps modernes
Époque contemporaine

Sujets et thèmes

Foyer
Fosse
Parcellaire

Mobilier

Céramique
Verre
Tuile, fragment de
marbre

Cette opération correspond à la troisième tranche d'un diagnostic archéologique réalisé au préalable à l'installation de la future ZAC du Moulin à vent sur la commune de Cintré (35). Localisé au sud-est du bourg, le diagnostic occupe quasiment 3 hectares et révèle une centaine de structures dont l'attribution chronologique s'échelonne de l'âge du Fer à la période contemporaine.

L'étude documentaire menée sur les abords médiévaux du territoire sondé révèle un secteur riche en occupations. Si de nombreux vestiges moyenâgeux sont découverts sur l'ensemble de l'emprise, c'est cependant sur la frange occidentale du diagnostic que leur présence se fait le plus ressentir. En effet, il s'agit de la zone la plus proche du bourg actuel de Cintré et au contact direct avec, pour l'époque médiévale, les terres rattachées au presbytère ou à la métairie de Beauregard.

Les vestiges protohistoriques sont, quant à eux, principalement regroupés sur 2 000 m² au sud-est de l'opération et pourraient continuer à se développer vers le nord-est sur les parcelles intégrées au projet de la ZAC. Ces données devront naturellement être prises en compte lors des futures investigations dans ce secteur.